

Bulletin du Conseil communal

N° 15



Lausanne

Séance du 16 avril 2013 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 16 avril 2013

15^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 16 avril 2013, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M^{me} Janine Resplendino, présidente

Sommaire

Ordre du jour	753
Première partie	761
Communication	
Courriel de M. Olivier Français, municipal – Absence à la séance du 16 avril 2013	761
Prestation de serment de M. Julien Eggenberger	761
Communications	
Commission permanente des finances. Organisation du 1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 : modifications.....	762
Demandes d'urgences de la Municipalité – Préavis N ^{os} 2012/61 et 2013/1	762
Augmentation du compte d'attente 5900.581.591 en vue de la transformation du collège de Montblesson en structure d'accueil de jour préscolaire	763
Demande d'augmentation du compte d'attente 4300.581.443 d'un montant de 100 000 francs afin de financer les études d'accessibilités du secteur Pôle Gare	764
Engagement d'une secrétaire générale à la Direction des finances et du patrimoine vert ..	765
Communications – Dépôts	
M. Philipp Stauber et consorts : « Projet de règlement : “Lausanne sans mendicité” »	766
Question écrite de M. Pierre Oberson concernant les fonctionnaires affectés au relèvement des compteurs	766
Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Des forages par hydrofracturation dans le lac Léman cautionnés par la Ville ? »	766
Election complémentaire d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.)	766
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de M. Maurice Calame (PLR), démissionnaire	766
Rapport-préavis N° 2012/22 : Mendicité – Recours déposé auprès de la Cour constitutionnelle contre la décision du Conseil communal du 5 février 2013	767
Questions orales	768
Modification de l'article 7 du Règlement pour la Municipalité (syndic et CPCL)	
Préavis N° 2012/61 du 13 décembre 2012	773
Rapport	773
Discussion	775

Métamorphose Stade olympique de la Pontaise. Assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2013/1 du 17 janvier 2013.....	775
Rapport	784
Discussion	789

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Prestation de serment de M. Julien Eggenberger (Soc.), remplaçant M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.), démissionnaire.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.).
4. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de M. Maurice Calame (PLR), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

- R4. *Préavis N° 2012/10* : Modification du plan général d'affectation approuvé le 6 juin 2006 concernant les terrains compris entre la Place de Bellerive, la limite nord-ouest de la parcelle 20091, la Jetée-de-la-Compagnie et le Quai du Vent-Blanc. (TRX). EDDY ANSERMET.
- R5. *Motion de M. Philipp Stauber et consorts* : « Pour un plan annuel de prévention et de répression de la délinquance fixant des priorités et des objectifs chiffrés pour une réduction significative de la criminalité et de la délinquance à Lausanne ». (LSP). MATHIEU BLANC.
- R6. *Postulat de M. Laurent Guidetti* : « Pour un plan de développement du logement à Lausanne ». (LSP). JEAN-LUC LAURENT.
- R8. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ». (LSP). LAURENT REBEAUD.
- R9. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Du logement d'utilité publique sur les zones d'utilité publique ». (TRX, LSP). ELIANE AUBERT.
- R11. *Motion de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts* : « Qualité de vie : pour un 30 km/h au centre-ville ». (TRX). NATACHA LITZISTORF SPINA.
- R12. *Postulat de M. Laurent Guidetti* : « Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! ». (LSP). ESTHER SAUGEON.
- R13. *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! ». (SIPP, TRX, AGC). ANDRE MACH.
- R17. *Pétition de Marie-Claude et Alain Garnier* : « Taxe d'épuration : déduction forfaitaire pour l'eau d'arrosage des jardins privés ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).
- R20. *Pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch (261 sign.)* : « Halte aux dealers dans le quartier St-Roch, Pré-du-Marché, Clos-de-Bulle ! ». (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (MARIA VELASCO).
- R21. *Pétition de l'UDC Lausanne (400 sign.)* : « Qualité de vie à Lausanne ». (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).
- R30. *Pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas-Chauderon (146 sign.)* contre la présence des dealers. (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).

- R33. *Pétition du Collectif Gare et consorts (env. 750 sign.)* : « NON aux démolitions hâtives des quartiers de la Gare ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R47. *Motion de M^{me} Evelyne Knecht* : « Pour du logement social partagé ». (EJCS, LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- R48. *Postulat de M. Henri Klunge* : « Récusation en commission ». (AGC). GAËLLE LAPIQUE.
- R49a. *Motion de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Pour l'organisation rapide d'Etats généraux de la nuit à Lausanne ». (LSP).
- R49b. *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Restrictions applicables aux jeunes de moins de 18 ans ». (LSP).
- R49c. *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Interdiction de vente à l'emporter de boissons distillées ou considérées comme telles dans les commerces lausannois dès 19 h le vendredi et dès 18 h le samedi et la veille des jours fériés ». (LSP).
- R49d. *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Heures et zones sans consommation d'alcool sur la voie publique ». (LSP).
- R49e. *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts* : « Un suivi 'post-biture' avec les TSHM ». (EJCS, LSP).
- R49f. *Motion de M. Vincent Rossi et consorts* : « Des spotters pour les 'nuits lausannoises' ». (LSP).
- R49g. *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts* : « 'Foule + alcool + attente' = mauvais cocktail pour 'les nuits lausannoises' ! » (LSP).
- R49h. *Postulat de M. Philippe Mivelaz et consorts* : « Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises » (EJCS, LSP).
- R49i. *Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts* : « Pour que la nuit reste festive ». (LSP).
- R49j. *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Deux nuits par semaine suffisent ». (SIPP). SYLVIANNE BERGMANN.
- R51. *Pétition de Pierre et Monique Corbaz et consorts (1045 sign.)* : « NON aux démolitions – OUI au maintien de la mixité sociale ». (TRX, LSP). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R53. *Pétition de Tamara Primmaz, Cristina Kupfer-Roque et consorts (2030 sign.)* pour un meilleur encadrement des « nuits lausannoises ». (LSP, EJCS, SIPP). COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).
- R55. *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération. (TRX, LSP). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (MARLENE VOUTAT).
- R57. *Pétition du Comité Riant-Mont et consorts (736 sign.)* : « Défendons le Tunnel et Riant-Mont : pas de zone de non-droit à Lausanne ! » (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).
- R60. *Pétition du Collectif « NON à l'antenne U1 orientée vers l'école de Floréal » et consorts (763 sign.)* contre une antenne prévue sur un immeuble voisin de l'école de Floréal et orientée en direction de cet établissement. (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (EVELYNE KNECHT).

- R61. *Préavis N° 2012/40* : Gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne. Mise en œuvre des recommandations de l'audit, clarification des procédures et amélioration du contrôle interne. Réponse à la motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts : « Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne ». (LSP). DAVID PAYOT.
- R62. *Motion de M. Bertrand Picard* : « Logements locatifs adaptés à la personne âgée ». (LSP). ROLAND RAPAZ.
- R63. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* : « Et si on reparlait du péage urbain ? ». (AGC). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (MARLENE VOUTAT).
- R64. *Préavis N° 2012/35* : Bilan du contrat de quartier de Montelly. (SIPP, TRX). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R66. *Préavis N° 2012/52* : Réaménagement de diverses places de jeux (2^e étape). (FIPAV, EJCS). FRANCOISE LONGCHAMP.
- R67. *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Pour une desserte en métro m3 adaptée au futur écoquartier des Plaines-du-Loup ? ». (TRX). ROLAND PHILIPPOZ.
- R68. *Rapport-préavis N° 2012/55* : Réponse au postulat de Charles-Denis Perrin et consorts : diminuer les exigences réglementaires pour augmenter l'isolation des bâtiments. (TRX). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.
- R70. *Préavis N° 2012/60* : Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N^{os} 1558, 1603, 4721, 4725, 4773 et (4794) sises entre l'avenue de Rhodanie et le chemin du Muguet. Radiation du plan partiel d'affectation N° 653 du 6 décembre 1991. Inscription d'une servitude de passage public à pied et autres moyens de mobilité douce sur les parcelles N^{os} 4773, 4794 et 20043. Inscription d'une servitude de passage public à pied et autres moyens de mobilité douce et pour petits véhicules d'entretien sur les parcelles N^{os} 4721 et 4725. (TRX). JEAN-LUC CHOLLET.
- R71. *Rapport-préavis N° 2012/37* : Piscine de Mon-Repos. Réponses aux postulats de M. Benoît Biéler et de M^{me} Sophie Michaud Gigon. (SIPP). CHRISTIANE JAQUET-BERGER.
- R72. *Rapport-préavis N° 2012/43* : Bellerive-Plage. Réponses aux postulats de M. Guy Gaudard et de M. François Huguenet, ainsi qu'aux deux nouvelles conclusions apportées par le Conseil communal au rapport-préavis N° 2009/67. Demande de crédit complémentaire. (SIPP, TRX). EVELYNE KNECHT.
- R73. *Pétition du collectif « NON au projet de la Bâloise – NON au bétonnage des Cottages » et consorts (718 sign.)* : « Opposition aux demandes de permis de construire (P) au ch. des Cottages 1, 3 et 5 ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).
- R74. *Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* : « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé ». (AGC). MARIA VELASCO.
- R75. *Rapport-préavis N° 2012/57* : Réponse à la motion Pierre-Yves Oppikofer « Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote 'Mentorat Emploi Migrants' de l'EPER (Entraide Protestante Suisse) pour l'insertion professionnelle des migrantes et migrants ». (EJCS, AGC). MARIA VELASCO.
- R76. *Préavis N° 2012/61* : Modification de l'article 7 du Règlement pour la Municipalité (Syndic et CPCL). (AGC). PIERRE-YVES OPIKOFER.
- R77. *Préavis N° 2013/1* : Métamorphose. Stade olympique de la Pontaise. Assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage. (SIPP, TRX). JEAN-LUC LAURENT.

- R78. *Rapport-préavis N° 2013/3* : Domaine agricole des Saugealles. Construction d'une nouvelle étable et d'une nouvelle fosse à lisier, transformations intérieures d'une écurie et aménagement d'un local de conditionnement du lait. Réfection des dessertes autour de la ferme. Installation d'une cuve de stockage pour le prétraitement des lavures destinées à l'installation de biogaz. Pose de panneaux solaires photovoltaïques par SI-REN. Réponse partielle au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait ». (FIPAV, SiL). JEAN-LUC CHOLLET.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INTERPELLATIONS

- INT25. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Qui pilote le Projet de territoire Suisse ? » (1^{re}/11.9.12) [AGC, TRX/27.9.12]. DISCUSSION.
- INT29. *Interpellation de M. Philippe Ducommun* : « Service du logement et des gérances ou une manière très particulière d'harmoniser des loyers ». (1^{re}/11.9.12) [LSP/8.11.12]. DISCUSSION.
- INT30. *Interpellation de M. Vincent Rossi* : « Quel avenir pour la digue olympique en face du Quai d'Ouchy ? » (3^e/9.10.12) [TRX/8.11.12]. DISCUSSION.
- INT31. *Interpellation de M. Philippe Ducommun* : « Un havre de paix coupé du monde ». (1^{re}/11.9.12) [AGC/15.11.12]. DISCUSSION.
- INT32. *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* : « Pour un bilan des activités de l'entité 'Unités spéciales' ». (2^e/25.9.12) [LSP/15.11.12]. DISCUSSION.
- INT33. *Interpellation de M. Jean-Michel Dolivo* : « La censure est de retour : Voltaire embastillé par le roi Brélaz ! » (4^e/30.10.12) [AGC/22.11.12]. DISCUSSION.
- INT34. *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « Culture à Lausanne : on sait qui commande ici ! » (4^e/30.10.12) [AGC, LSP/22.11.12]. DISCUSSION.
- INT35. *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* : « Prise en charge des personnes toxicodépendantes et en grande précarité : entre l'arrogance et le déni de démocratie ». (5^e/13.11.12) [EJCS/22.11.12]. DISCUSSION.
- INT36. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Contrairement à de nombreux fêtards noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête ! » (15^e/12.4.11) [LSP, FIPAV/6.12.12]. DISCUSSION.
- INT37. *Interpellation de M. Benoît Gaillard* : « Impôt sur les divertissements : quelle application du nouvel arrêté d'imposition ? » (10^e/17.1.12) [SIPP/29.11.12]. DISCUSSION.
- INT38. *Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz* : « A la gare CFF à pédibus ! » (2^e/25.9.12) [TRX/20.12.12]. DISCUSSION.
- INT39. *Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon* : « Mise en évidence de l'efficacité environnementale des subventions ciblées ». (3^e/9.10.12) [SiL/29.11.12]. DISCUSSION.
- INT40. *Interpellation de M. Jacques-Etienne Rastorfer* : « Aménagement de la plage éphémère à la Sallaz : des grains de sable susceptibles d'impacter les aménagements à venir ? » (4^e/30.10.12) [TRX/6.12.12]. DISCUSSION.
- INT41. *Interpellation de M. Jean-Luc Laurent et consorts* : « A quoi peut bien servir le Conseil communal ? » (5^e/13.11.12) [EJCS/29.11.12]. DISCUSSION.

- INT42. *Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel* : « La campagne ‘moi & les autres’ se fait-elle le chantre de la télé réalité ? » (6^e/27.11.12) [EJCS/13.12.12]. DISCUSSION.
- INT44. *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Accumulation de bactéries résistantes aux antibiotiques dans les eaux de la baie de Vidy et dans les sédiments du lac – Quels sont les risques à court et à long terme ? » (1^{re}/11.9.12) [TRX/14.2.13]. DISCUSSION.
- INT45. *Interpellation de M. Jean-Luc Laurent* : « Explosion de l’aide sociale : le pourquoi ». (7^e/11.12.12) [EJCS/7.2.13]. DISCUSSION.
- INT46. *Interpellation de M. Philippe Ducommun* : « Lausanne, ou la politique zéro de la représentation officielle ». (1^{re}/11.9.12) [SIPP/7.3.13]. DISCUSSION.
- INT47. *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Véhicule de service, qui paie quoi ? » (1^{re}/11.9.12) [LSP/7.3.13]. DISCUSSION.
- INT48. *Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny* : « Quelle place pour les transports publics ? » (9^e/29.1.13) [AGC/7.3.13]. DISCUSSION.
- INT49. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Hôtel de Ville ou salle de spectacle pour les proches de la Municipalité ! » (12^e/26.2.13) [AGC/7.3.13]. DISCUSSION.
- INT50. *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* : « La révision de la LAT menace-t-elle les projets urbanistiques de la Ville de Lausanne et des Lausannois ? » (9^e/29.1.13) [TRX/14.3.13]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 30.4 (18 h et 20 h 30), 14.5 (18 h et 20 h 30) et 15.5 (19 h 30), 28.5 (18 h et 20 h 30), 11.6 (18 h et 20 h 30), 25.6 (18 h et 20 h 30) et 26.6 (19 h 30), 10.9 (de 18 h à 20 h), 24.9 (18 h et 20 h 30), 8.10 (18 h et 20 h 30), 5.11 (18 h et 20 h 30), 19.11 (18 h et 20 h 30), 3.12 (18 h et 20 h 30) et 4.12 (19 h 30), 10.12 (19 h 30) en réserve.

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Janine Resplendino*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MEMOIRE

I. RAPPORTS

- 19.6.12 *Projet de règlement de M^{me} Evelyne Knecht* : « Article 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve ». (AGC). SYLVIANNE BERGMANN.
- 11.9.12 *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Ecoles, établissements pré- et parascolaires, jardins d’enfants et places de jeux libres de toute consommation d’alcool, de tabac et de drogues ». (EJCS). ALAIN HUBLER.
- 9.10.12 *Rapport-préavis N° 2012/39* : « Favoriser l’intégration professionnelle des personnes handicapées ». Réponse au postulat de M. Jean Tschopp. (AGC). BERTRAND PICARD.
- 11.12.12 *Préavis N° 2012/53* : Plan partiel d’affectation « Praz-Gilliard » concernant les parcelles N^{os} 15291 et 15292 et une partie de la parcelle N° 15293 à la route de Praz-Gilliard et au chemin du Grand-Bois. Addenda au plan d’extension N° 599 du 28 novembre 1980. (TRX). ROLAND OSTERMANN.
- 11.12.12 *Postulat de M. Jean-Luc Laurent* : « Les cadres lausannois à Lausanne ou environs ». (AGC). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.

- 11.12.12 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts* : « La Ville doit aussi développer une politique à plusieurs niveaux pour loger les personnes précarisées ! » (LSP, EJCS). THERESE DE MEURON.
- 11.12.12 *Postulat de M. Nicolas Gillard* : « Deux hectares pour un stade ». (LSP). ALAIN HUBLER.
- 11.12.12 *Motion de M. Hadrien Buclin* : « Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires ». (LSP, AGC, SiL). SARAH NEUMANN.
- 11.12.12 *Motion de M. Guy Gaudard* : « Répartition équitable des parcelles constructibles appartenant à la Ville » (LSP). FABRICE GHELFI.
- 11.12.12 *Postulat de M. Julien Sansonnens* : « Sport pour tous, aussi à la Pontaise ! » (SIPP). DIANE WILD.
- 11.12.12 *Pétition de Jean-Jacques Bort et consorts (14 sign.)* demandant une limitation de la vitesse à 30 km/h au chemin du Levant. (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).
- 29.1.13 *a. Motion de M. Nkiko Nsengimana et consorts* : « Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et le développement de stratégies de lutte répressives contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent issu de la drogue ». (LSP).
- b. Postulat de M. Nkiko Nsengimana et consorts* : « Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne ». (SIPP, LSP). MAGALI ZUERCHER.
- 29.1.13 *Motion de M. Hadrien Buclin* : « Pour un contrôle plus systématique des loyers par la Ville ». (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 29.1.13 *Motion de M. Julien Sansonnens* : « Antennes de téléphonie mobile : le principe de précaution doit s'appliquer ». (TRX). CHRISTELLE ALLAZ.
- 29.1.13 *Motion de M. Hadrien Buclin* : « Halte à l'érosion du pouvoir d'achat du personnel de la Ville ! Pour une indexation fondée sur le renchérissement réel du coût de la vie ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 29.1.13 *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement ». (TRX). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.
- 29.1.13 *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts* : « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance ». (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (MARLENE VOUTAT).
- 29.1.13 *Motion de M. Jean-Daniel Henchoz* : « A qui le 'trop-plein' d'impôt résultant de l'introduction des taxes liées à l'élimination des déchets ? » (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (PIERRE-ANTOINE HILDBRAND).
- 29.1.13 *Pétition des enfants et des habitants du quartier de City-Blécherette (62 sign.)* concernant la pose d'un grillage. (LSP, EJCS). COMMISSION DES PETITIONS.
- 26.2.13 *Préavis N° 2012/59* : Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de Beaulieu, la rue du Maupas, la rue du Petit-Rocher et les limites sud des parcelles N^{os} 1073 et 1077. Radiation partielle du plan d'affectation N° 646 du 22 août 1990. (TRX). PIERRE-YVES OPPIKOFER.

- 26.2.13 *Motion de M. Gilles Meystre* demandant de transformer l'impôt sur les divertissements en une taxe affectée à la sécurité lausannoise. (SIPP). PHILIPPE CLIVAZ.
- 26.2.13 *Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron* : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 26.2.13 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Pour une durabilité des finances lausannoises grâce à une identification et une projection sur le long terme des besoins en investissement et en entretien, des dépenses et des recettes ». (FIPAV). CLAUDE BONNARD.
- 26.2.13 *Préavis N° 2012/62* : Chemin de Bon-Aabri 1 à Lausanne. Parcelle 4774. Cession à l'Etat de Vaud de la part de la Communauté héréditaire en mains de la Commune de Lausanne. (LSP). MARIA VELASCO.
- 26.2.13 *Pétition des Jeunes libéraux-radicaux Vaud et consorts (2423 sign.)* : « Extension des heures d'ouverture, dissipation des nuisances ! ». (LSP). COMMISSION DES PETITIONS.
- 26.2.13 *Préavis N° 2013/2* : Extension des droits distincts et permanents de superficie N° 7438 et N° 7440 octroyés sur les parcelles de base N° 7430 et N° 7431 de l'avenue de Provence 10-12-22-24 et 14-16-18-20 à Lausanne. (LSP). GILLES MEYSTRE.
- 26.2.13 *Rapport-préavis N° 2013/4* : Postulat de M^{me} Françoise Longchamp : Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la « conciliation extrajudiciaire ». (AGC, LSP, EJCS). ROLAND OSTERMANN.
- 26.2.13 *Rapport-préavis N° 2013/5* : Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti « Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville ». (EJCS, TRX). ANDRE MACH.
- 26.2.13 *Rapport-préavis N° 2013/6* : Politique sociale de la vieillesse. Réponses aux postulats Picard « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit des aînés » et « Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne » et au postulat Wermelinger « Espace Riponne : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés ». (EJCS). ELISABETH MÜLLER.
- 12.3.13 *Rapport-préavis N° 2013/7* : Ecologie industrielle à Lausanne. Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf. (SiL, TRX, FIPAV). FABRICE MOSCHENI.
- 12.3.13 *Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts* : « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) ». (SIPP, FIPAV). MAURICE CALAME.
- 12.3.13 *Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz* : « Revêtements routiers silencieux : l'environnement et la qualité de vie à Lausanne y gagnent ». (TRX). CLAUDE BONNARD.
- 16.4.13 *Préavis N° 2013/8* : Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre les avenues des Bergières, Antoine-Henri-Jomini et du Mont-Blanc et le Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu. Demande d'un crédit d'ouvrage pour l'aménagement des espaces extérieurs. Convention de développement et promesse de constitution d'un DDP à Orox Capital Investment SA. (TRX, LSP, FIPAV). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

- 16.4.13 *Rapport-préavis N° 2013/9* : Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? Réponse au postulat de M. Guy Gaudard. (EJCS, AGC). MIRELLE KNECHT.
- 16.4.13 *Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts* : « Osez postuler ! Un objectif légitime pour toutes et tous ». (AGC). ISABELLE MAYOR.
- 16.4.13 *Motion de M. Pierre Oberson* : « Les parkings motos et la mobilité transfrontalière ». (TRX). ALAIN HUBLER.
- 16.4.13 *Postulat de M. Denis Corboz* : « De la boîte au lit, en pyjama ! » (AGC). JEAN-LUC LAURENT.
- 16.4.13 *Préavis N° 2013/10* : Autorisation générale de plaider 2011-2016 – Elargissement de compétence. (FIPAV). JEAN-LUC CHOLLET.

II. INTERPELLATIONS

- 13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien ». (12^e/13.3.07) [EJCS]. DISCUSSION.
- 11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public ? » (16^e/11.5.10) [LSP]. DISCUSSION.
- 8.5.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Gestion lacunaire des cabanons de Vidy – L'heure des comptes a sonné ». (16^e/8.5.12) [TRX]. DISCUSSION.
- 22.5.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Reconstruction du nouveau Parlement cantonal, qui de la Ville a été consulté ? » (17^e/22.5.12) [TRX]. DISCUSSION.
- 5.6.12 *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Horaires d'ouverture des établissements de nuit et de jour soumis à la signature et au respect d'une convention avec la Ville ». (18^e/5.6.12) [SIPP]. DISCUSSION.
- 5.6.12 *Interpellation de M. Jean-Luc Laurent* : « Une porcherie pour les Roms, des rats pour les voisins, et la main au porte-monnaie pour les Lausannois ? » (18^e/5.6.12) [LSP, SIPP]. DISCUSSION.
- 11.9.12 *Interpellation de M. Mathieu Blanc* : « Insalubrité, deal, injections : que fait la Municipalité pour lutter contre les zones de non-droit telles que le passage reliant la rue du Tunnel à celle de Riant-Mont ? » (1^{re}/11.9.12) [LSP]. DISCUSSION.
- 25.9.12 *Interpellation de M. Benoît Gaillard* : « Taxis lausannois : comment garantir un salaire décent ? » (2^e/25.9.12) [SIPP]. DISCUSSION.
- 9.10.12 *Interpellation de M. Nkiko Nsengimana* : « Qui sont les revendeurs de drogue de rue à Lausanne ? » (3^e/9.10.12) [LSP]. DISCUSSION.
- 13.11.12 *Interpellation de M. Jean-Luc Laurent* : « L'automobiliste : une vache à lait ou un simple pigeon ? » (5^e/13.11.12) [LSP]. DISCUSSION.
- 29.1.13 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « La CPCL n'est pas la vache à lait d'organismes affiliés ou de certains rentiers privilégiés ! » (9^e/29.1.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 26.2.13 *Interpellation de M. Benoît Gaillard* : « Difficultés d'Alpiq : quelles conséquences pour la Ville de Lausanne et ses Services industriels ? » (12^e/26.2.13) [SiL]. DISCUSSION.
- 12.3.13 *Interpellation de M^{me} Anna Zürcher* : « Points de récolte PET à Lausanne : avis de recherche ! » (13^e/12.2.13) [TRX]. DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Yves Adam, Laurianne Bovet, Philippe Clivaz, Xavier de Haller, Thérèse de Meuron, Cédric Fracheboud, Nicole Graber, Alain Jeanmonod, Henri Klunge, Françoise Longchamp, Sophie Michaud Gigon, Charles-Denis Perrin, Claude Alain Voiblet, Diane Wild.

Membres absents non excusés : M^{me} Christiane Jaquet-Berger.

Membres présents 85

Membres absents excusés 14

Membres absents non excusés 1

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Courriel de M. Olivier Français, municipal – Absence à la séance du 16 avril 2013

Lausanne, le 12 avril 2013

Madame la Présidente, chère Madame,

Vous voudrez bien prendre note de mon absence à la séance du Conseil communal de mardi prochain.

En vous priant de bien vouloir excuser mon absence, je vous présente, Madame la Présidente, chère Madame, mes salutations les meilleures.

Chantal Hülsbeck – Secrétariat de M. Français

Prestation de serment de M. Julien Eggenberger

L'assemblée et le public se lèvent à l'entrée du nouveau conseiller.

La présidente : – Monsieur Julien Eggenberger, en tant que nouveau membre du Conseil communal, vous êtes appelé à prêter serment. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : je le promets.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

»Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Julien Eggenberger (Soc.) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal et vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection. Je vous invite à prendre place dans cette salle selon vos convenances. J'invite l'assemblée, ainsi que le public, à prendre place.

Communication

Commission permanente des finances

Organisation du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 : modifications

Lausanne, le 28 mars 2013

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Suite à trois démissions, la Commission permanente des finances s'est constituée comme suit lors de sa séance plénière du 27 mars 2013 :

Président :	M. Pierre-Antoine Hildbrand, libéral-radical
1 ^{er} vice-président :	M. Philippe Clivaz, socialiste
2 ^e vice-président :	M. Philipp Stauber, UDC
Secrétaire :	M. David Barbi

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET CULTURE	M ^{me} Anne-Françoise Decollogny, socialiste M. Valentin Christe, UDC
---------------------------------------	---

SPORTS, INTÉGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION LOGEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	M ^{me} Françoise Longchamp, libérale-radical M. Benoît Gaillard, socialiste M. Jean-François Cachin, libéral-radical M. Giampiero Trezzini, Les Verts
--	---

TRAVAUX	M. Claude Bonnard, Les Verts M. Fabrice Ghelfi, socialiste
---------	---

ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE	M ^{me} Sylvianne Bergmann, Les Verts M. Pierre-Yves Oppikofer, La Gauche
--	--

FINANCES ET PATRIMOINE VERT	M. Philippe Clivaz, socialiste M. Philipp Stauber, UDC
-----------------------------	---

SERVICES INDUSTRIELS	M. David Payot, La Gauche M. Philippe Mivelaz, socialiste
----------------------	--

La **délégation aux affaires immobilières** est composée de MM. Jean-François Cachin, Fabrice Ghelfi et Giampiero Trezzini.

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Demandes d'urgences de la Municipalité – Préavis N^{os} 2012/61 et 2013/1

Lausanne, le 22 mars 2013

Séance du Conseil communal du 16 avril 2013

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgences suivantes pour la séance du Conseil communal du 16 avril 2013 :

26.2.13 Préavis N° 2012/61 – Modification de l'article 7 du Règlement pour la Municipalité (Syndic et CPCL).

Motif : La Municipalité souhaite pouvoir opérer le changement de présidence rapidement, comme annoncé dans le préavis. Le Conseil d'administration de la CPCL se réunira le 3 mai 2013, pour préparer notamment la succession du syndic à la présidence de la Caisse.

26.2.13 Préavis N° 2013/1 – Métamorphose. Stade olympique de la Pontaise. Assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage.

Motif : La Swiss Football League, organe faîtière du football professionnel suisse, a édicté un catalogue de dispositions dans le domaine de la sécurité, obligatoires pour les clubs évoluant au plus haut niveau national. Elle a fixé au 1^{er} juillet 2013 l'échéance pour la mise en œuvre de ce catalogue. Faute de quoi, les clubs concernés ne pourront évoluer sur leur terrain. Une partie importante de la demande de crédit d'ouvrage contenue dans le préavis N° 2013/1 concerne ces exigences de la Swiss Football League et il importe que les travaux correspondants puissent être réalisés dans les délais impartis.

Ces deux objets sont inscrits dans les « Pour mémoire » de l'ordre du jour du 26 mars. Les commissions ont siégés respectivement les 14 mars et 6 mars 2013. Le dépôt des rapports des deux commissions est annoncé comme imminent.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Augmentation du compte d'attente 5900.581.591 en vue de la transformation du collège de Montblesson en structure d'accueil de jour préscolaire

Lausanne, le 21 mars 2013

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En septembre 2010, le Service d'accueil de jour de l'enfance sollicitait la Municipalité pour l'étude de la transformation du collège de Montblesson en Centre de vie enfantine. Dans ce cadre, la Municipalité allouait 280 000 francs au compte d'attente 5900.581.591 destiné à :

- la préparation d'un concours d'architecture en procédure sélective pour la transformation du collège de Montblesson ;
- la préparation des éléments constitutifs d'un crédit d'investissement de patrimoine administratif, avec le bureau d'architecture choisi, afin de présenter un préavis qui permettra de balancer ce compte d'attente.

A ce jour, les dépenses se montent à 135 000 francs. Le solde de 145 000 francs permet uniquement de poursuivre les études des mandataires jusqu'à la mise à l'enquête et l'établissement du devis général (32.5 % des prestations d'architecte). La Municipalité souhaite pouvoir étudier des détails importants, chercher des optimisations et rédiger les principaux appels d'offre (60 % des soumissions) afin d'appuyer la demande de crédit

d'ouvrage sur une partie des soumissions rentrées et non sur une simple estimation des coûts de l'ouvrage.

Ainsi, dans sa séance du 11 octobre 2012, la Municipalité a accepté une augmentation du compte d'attente de 280 000 francs à 350 000 francs afin de :

- poursuivre les études avec les mandataires jusqu'à l'obtention du crédit d'ouvrage ;
- établir les principaux plans d'appel d'offres et de confirmer le devis général par le retour des principales soumissions ;
- permettre l'avancement parallèle des projets des collèges de Petit-Vennes et Montblesson.

Le crédit qui sera demandé au Conseil communal par voie de préavis permettra de balancer ce montant.

Conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, nous avons soumis cette décision de principe à l'appréciation de votre Commission des finances, laquelle a rendu un préavis positif à l'unanimité.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Demande d'augmentation du compte d'attente 4300.581.443 d'un montant de 100 000 francs afin de financer les études d'accessibilités du secteur Pôle Gare

Lausanne, le 8 avril 2013

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte du projet Léman 2030, nous vous rappelons que la capacité d'accueil de la Gare de Lausanne sera augmentée pour répondre à la demande des usagers CFF. En effet, selon le projet « ZEB », une forte croissance des clients CFF est pronostiquée à l'horizon 2030, passant de 80 000 voyageurs par jour à 160 000.

L'accroissement notable de la fréquentation du Pôle Gare par les usagers du rail ainsi que par les clients utilisateurs des services présents en gare de Lausanne va générer un remaniement important de l'infrastructure sur le domaine CFF. En complément, les différentes interfaces avec l'espace public et les quartiers voisins de la gare devront être adaptées pour absorber cet accroissement d'usages et participer à l'amélioration de l'accueil de tous les usagers-clients du Pôle Gare.

La réalisation des équipements sur la plateforme CFF, notamment les futurs accès aux trois passages inférieurs vont générer des conséquences sur l'usage du domaine public. Ainsi, il convient de développer des solutions en termes d'accessibilité et d'aménagements urbains pour assurer les échanges multimodaux, la sécurité, le confort de la mobilité douce, l'exploitation optimale du réseau des tl, notamment du m2, ainsi que du futur **m3** sans omettre le trafic motorisé et le stationnement de proximité (vélos, scooters, dépose minute, taxis.....).

La démarche s'inscrit dans un contexte urbain dense tant en termes d'activités que d'habitations. Le réseau routier qui l'irrigue est particulièrement sollicité tout au long de la journée avec des spécificités distinctes durant les deux heures de pointe. Aussi, la direction

des travaux souhaite confier une étude spécifique pour énoncer les principes d'accessibilité multimodale au Pôle Gare.

Cette mission doit permettre de développer une stratégie d'accessibilité multimodale en étroite relation avec l'évolution du concept urbanistique qui intègre le déploiement de l'infrastructure ferroviaire ainsi que l'avant-projet d'aménagements urbains. Les études sont coordonnées et suivies par le groupe de coordination comprenant des représentants des services communaux, des transports publics « tl » et des deux divisions CFF impliquées.

Compte tenu des délais imposés par le programme initial des études CFF, un appel d'offre directe a été sollicité par ces derniers auprès du bureau d'ingénieurs Transitec qui a remis une offre de prestations. En référence au descriptif de la deuxième phase et à son coût estimé à 95 000 francs, il est recommandé de reprendre cette prestation pour assurer une coordination optimale dans la démarche des études en cours.

Afin de mener à bien la démarche décrite précédemment, l'ouverture d'un compte d'attente d'un montant de 250 000 francs vous a été communiquée le 18 septembre 2012. Aujourd'hui, il est nécessaire d'augmenter ce dernier d'un montant de 100 000 francs afin d'assurer la prise en compte du mandat mobilité. Ce compte d'attente devra être balancé ultérieurement dans le cadre du préavis relatif à l'adoption du concept d'accessibilité au Pôle Gare ainsi qu'au projet d'aménagements urbains y relatifs.

Par ailleurs, cette demande d'augmentation du compte d'attente d'un montant de 100 000 francs a été approuvée par la Municipalité en date du 21 février 2013 et, conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été approuvée par la Commission des finances le 27 mars 2013.

En vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Engagement d'une secrétaire générale à la Direction des finances et du patrimoine vert

Lausanne, le 8 avril 2013

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous vous informons que M^{me} Joanne Bourgeois sera engagée en qualité de secrétaire générale de la Direction des finances et du patrimoine vert à compter du 1^{er} mai 2013.

M^{me} Joanne Bourgeois a consacré jusqu'à présent l'essentiel de son activité professionnelle à l'entreprise Bombardier Transport, notamment comme responsable commerciale et relations publiques pour la Suisse. Elle a entre autres participé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'offres internationales. Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et droit international à la Sorbonne, elle a obtenu ensuite un Master en sciences économiques et commerciales à l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) en 2007. Elle a également travaillé comme juriste pour un bureau d'ingénieur à Renens et dernièrement comme secrétaire générale adjointe pour la nouvelle Fondation romande pour le cinéma à Genève.

Nous vous remercions de prendre note de la présente et vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jacquenoud*

Communication – Dépôt

M. Philipp Stauber et consorts : « Projet de règlement : “Lausanne sans mendicité” »

Lausanne, le 16 avril 2013

(Signé) *Philipp Stauber et 9 cosignataires*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Pierre Oberson concernant les fonctionnaires affectés au relèvement des compteurs

Lausanne, le 16 avril 2013

(Signé) *Pierre Oberson*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Des forages par hydrofracturation dans le lac Léman cautionnés par la Ville ? »

Lausanne, le 15 avril 2013

(Signé) *Hadrien Buclin*

Election complémentaire d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.)

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le groupe socialiste vous présente la candidature de M. Benoît Gaillard, que je n'ai plus besoin de vous présenter.

Est élu : M. Benoît Gaillard, à l'unanimité.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de M. Maurice Calame (PLR), démissionnaire

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Au nom du groupe PLR, j'ai l'honneur de vous présenter M. Bertrand Picard pour cette fonction, qui effectue son deuxième mandat. Il est membre de la Commission municipale des naturalisations et du Conseil des établissements

scolaires. Il s'intéresse tout particulièrement aux questions institutionnelles liées à la politique régionale.

Est élu : M. Bertrand Picard, à l'unanimité.

Rapport-préavis N° 2012/22 : Mendicité – Recours déposé auprès de la Cour constitutionnelle contre la décision du Conseil communal du 5 février 2013

La présidente : – Je souhaite aborder un point important et relativement complexe. Un recours a été déposé auprès de la Cour constitutionnelle contre la décision du Conseil communal du 5 février 2013 à propos du rapport-préavis 2012/22 sur la mendicité. La Cour constitutionnelle a fixé un délai au 8 mai à la Municipalité et au Conseil communal pour envoyer leurs déterminations. Elle a signifié la suspension de l'entrée en vigueur de l'article 87bis du Règlement général de police, qui correspond à la conclusion N° 3 du rapport-préavis.

Cette procédure n'a que très rarement été portée devant le Conseil communal. Le Règlement du Conseil ne dit rien sur ce type de procédure et ne prévoit pas quelle instance pourrait être chargée de la conduire. Les délais étant assez courts, le Bureau souhaite demander au Conseil communal une délégation de compétences pour ce cas particulier. Pour cela, le Bureau vous propose de modifier l'ordre du jour de cette séance afin de voter la délégation de compétences.

La discussion n'est pas utilisée.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

La présidente : – Cette modification de l'ordre du jour étant acceptée, je vous propose d'ouvrir une brève discussion sur la délégation de compétences. Je précise la question qui vous est posée : est-ce que vous acceptez d'accorder une délégation de compétences au Bureau élargi pour répondre à ce recours ? La discussion ne devra porter que sur cette question. J'interromprai les personnes qui déborderaient, notamment en intervenant sur le préavis 2012/22, sur l'argumentaire développé par le recourant dans sa requête ou sur la manière dont le Bureau devra fonctionner si la délégation de compétences lui est accordée, ainsi que sur tout autre aspect qui ne répond pas à la question posée. Si la délégation de compétences est accordée au Bureau, celui-ci traitera de ces questions et les groupes pourront faire valoir leur position par l'intermédiaire de leur représentant au Bureau.

La discussion est ouverte.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Le groupe PLR, que je crois représenter ici, sera évidemment en faveur de cette délégation de compétences, en espérant que le Bureau puisse prendre rapidement une décision, et surtout demander la levée de l'effet suspensif, dans la mesure où le Conseil communal a clairement voté dans un sens et il lui appartient de défendre sa position.

J'encourage donc le Conseil à voter la délégation de compétences demandée et j'incite le Bureau à agir dans les plus brefs délais pour demander l'effet suspensif, le cas échéant avec l'aide d'un conseil externe, ce qui me paraît tout à fait adapté en l'espèce.

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Le groupe UDC étant recourant, il est partie prenante de la procédure de recours; il s'abstiendra donc sur ce sujet.

La délégation de compétences au Bureau du Conseil concernant la gestion du recours de M. Stauber sur la conclusion N° 3 du rapport-préavis 2012/22 sur la mendicité est acceptée avec plusieurs abstentions.

Questions orales

Question

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – J'ai une question qui s'adresse à notre municipal des sports. Ce soir, le LHC a un match important. Nous allons probablement discuter ce soir de l'urgence de la Municipalité – on ne sait pas encore. On verra si on se détermine sur ces différents éléments concernant la Pontaise ; en effet, il y a des coûts supplémentaires lorsque les équipes parviennent au niveau supérieur. Ma question est relativement simple. On espère que le LHC puisse jouer en ligue A au stade de Malley dès l'année prochaine et qu'on puisse planifier les coûts pour la réfection du stade.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Comme vous le savez, le Centre intercommunal de glace de Malley est géré par une SA, dont les actionnaires principaux sont les communes de Lausanne, Prilly et Renens. Il appartient donc à cette société anonyme de se déterminer sur les éventuels travaux à faire. Vu que le LHC a, à de nombreuses reprises, plus ou moins flirté avec la ligue A, de nombreuses solutions ont déjà été pensées.

Avant la séance du Comité de direction qui aura lieu la semaine prochaine, à part les travaux techniques, qui sont de toute façon programmés pour des questions de sécurité – notamment la production du froid dans un délai relativement court –, il y aura surtout des problèmes de police à régler, notamment d'accès et de départ des équipes. Des solutions avaient déjà été esquissées il y a quelque temps ; elles seront ravivées la semaine prochaine.

Mais, contrairement à la discussion que nous aurons peut-être tout à l'heure, il n'y aura pas de très gros travaux de mise en état et de mise à niveau de la Patinoire de Malley qui, je le rappelle, est la troisième patinoire de Suisse. Elle pourrait effectivement être améliorée, surtout sur le plan de l'accueil et de l'accès, mais, sur le plan technique, elle peut recevoir des matchs de ligue nationale A après quelques travaux.

Question

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Ma question s'adresse au municipal en charge du logement et de la sécurité publique. Ce n'est pas une interpellation urgente, encore que cela aurait pu être le cas ; mais vu notre ordre du jour, je m'efforcerai d'être bref.

Le municipal en charge du logement et de la sécurité publique est doublement responsable du maintien de l'ordre sur la parcelle communale des Prés-de-Vidy. Depuis au moins trois semaines, malgré des engagements, il n'y a pas eu d'évacuation des occupants. La présence de transports individuels motorisés sur cette parcelle est peu conforme à la mise en valeur maraîchère de cet endroit et les éventuels dégâts aux vestiges archéologiques, comme à l'environnement, nécessitent une politique plus ferme et plus cohérente par rapport aux propos qui ont été exprimés. Dès lors, ma question est la suivante : quand passerez-vous des discours aux actes ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je réponds volontiers à cette question, mais vous serez probablement moyennement satisfait, car je ne serai en mesure de vous répondre que dans le courant de cette semaine. Il s'agit d'une parcelle communale, mais privée ; à ce titre, la Ville agit comme propriétaire privé et est soumise à des règles de droit contraignantes. Elle doit saisir le juge, et ce n'est qu'une fois l'ordre d'évacuation prononcé que nous serons en mesure d'intervenir, pas avant.

Comme évoqué lors de la dernière séance du Conseil communal, il existe une procédure accélérée, qui entrera en vigueur dès le 1^{er} mai, prononcée par M^{me} de Quattro, après consultation du Conseil cantonal de sécurité : elle s'adresse aux gens du voyage et peut aussi s'adresser, en vertu de son article 4, à des campements du type de celui que nous

connaissions actuellement aux Prés-de-Vidy. Nous avons saisi la préfète ; la Municipalité n'est absolument pas restée inactive sur ce dossier. Nous attendons une réponse définitive de sa part ; le cas échéant, nous saisissons le juge. La procédure par le biais de la Préfecture est cependant bien plus rapide.

Par ailleurs, j'ai également rencontré le collectif de la Bourdache à deux reprises. Nous réfléchissons à une occupation de cette parcelle qui permettra d'éviter son occupation permanente ; là encore, vous aurez en principe quelques éléments dans le courant de cette semaine. On a probablement libéré cette parcelle beaucoup trop tôt par rapport à l'échéancier des travaux : les fouilles archéologiques accentuent cette situation ; nous avons en conséquence un énorme terrain et est difficile de s'assurer qu'il ne sera pas systématiquement occupé. C'est bien une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Ces décisions ont été prises avant que je n'entre en fonction, donc je le dis d'autant plus volontiers. C'est ce que nous essayons d'éviter à travers le projet qui vous sera présenté dans le courant de la semaine.

Ce problème est donc en cours d'être réglé. Cela prend un peu de temps pour les raisons suivantes : il faut à la fois négocier afin de trouver un projet satisfaisant non pérenne et agir dans le cadre des voies de droit ; ces dernières sont assez contraignantes dans ce pays et peuvent avoir pour conséquence de rallonger les procédures d'entrée en vigueur de règlements communaux ou d'évacuation d'occupants de parcelles privées.

Question

M. Bertrand Picard (PLR) : – J'ai une question au municipal de la Sécurité ; ce n'est pas une question urgente, mais une question d'irritation permanente. En effet, les incidents avec des cyclistes en Ville de Lausanne semblent de plus en plus fréquents ; j'en veux pour preuve ce qui est arrivé avant-hier à une dame qui vit dans notre maison et ce qui m'est arrivé en descendant ici, ce soir. Il semble que les cyclistes se soient totalement affranchis des règles les plus élémentaires de la circulation routière. Ma question est : quelles sont les mesures effectives, je dis bien effectives, que la Municipalité compte prendre pour faire respecter aux cyclistes le minimum de règles indispensables à une cohabitation avec les piétons et les voitures ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je rappelle en préambule que les règles sont les mêmes pour tout le monde. Elles le sont pour les cyclistes, comme pour les automobilistes. Les cyclistes sont aussi sanctionnés pour des infractions à la Loi sur la circulation routière, il y a aussi des cyclistes.

Vous faites visiblement allusion à une sorte de tolérance qui serait pratiquée par la police vis-à-vis des cyclistes. Je vais me renseigner et j'essayerai de vous fournir une réponse plus détaillée par écrit. Je ne suis pas au courant de cette situation, mais c'est vrai que les règles de droit sont et doivent être applicables pour tous de la même manière.

Question

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Ma question s'adresse au directeur de la Sécurité publique, M. Junod. Au mois de mars dernier, une partie du Conseil d'Etat a fait une conférence de presse pour donner son point de vue sur les statistiques sur l'évolution de la criminalité dans le Canton de Vaud. M^{me} de Quattro a donné un avis très alarmiste, contestant notamment les analyses d'un intervenant qui avait été sollicité, le criminologue et commandant de la Police jurassienne, Olivier Guéniat, qui avait essayé de contextualiser les chiffres. Elle a préconisé une ligne assez sécuritaire et un renforcement de la répression, mettant également en cause les accords de Schengen, donc un renforcement du contrôle aux frontières, comme c'était le cas précédemment. Ma question est la suivante : est-ce que la Municipalité partage le point de vue du Conseil d'Etat, ou est-ce qu'elle a une vision différente de l'analyse de l'évolution des délits et des crimes à Lausanne et ses environs ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je ne sais pas si c'est forcément le bon endroit pour discuter des considérations des uns et des autres sur la situation sécuritaire. Ce qui compte, c'est finalement la politique que la Municipalité mettra en place, et qui sera d'ailleurs soumise au Conseil communal dans le cadre d'un préavis sur la sécurité publique, qui s'inscrira dans le prolongement du Plan d'action de la sécurité 2013-2014 présenté par la Municipalité.

A propos de ces statistiques, il y a effectivement une polémique mal engagée sur cette question, c'est indéniable. De ce point de vue, M^{me} de Quattro a parfaitement raison, ce sont des chiffres et une analyse confirmés par la police : c'est vrai que, sur le court terme, ces dernières années, nous avons assisté à une augmentation importante des délits au patrimoine. C'est un fait que j'avais relevé lors de la dernière séance du Conseil communal – il y avait déjà une question orale sur les statistiques de la criminalité. C'est vrai que les atteintes à la personne ont diminué, et c'est plutôt une bonne chose. Aujourd'hui, les risques de se faire tuer à Lausanne sont moins importants qu'ils ne l'étaient à une certaine époque, et ils sont moins importants en Suisse.

Dans son analyse, M. Guéniat a essayé de mettre les chiffres en perspective, de prendre des valeurs absolues, de manière à expliquer que la Suisse n'est pas non plus devenue une zone d'insécurité permanente. Mais la situation s'est dégradée depuis quelques années et cela ne sert à rien de ne pas vouloir le reconnaître. C'est juste de l'affirmer et de le reconnaître, tout comme il convient de nuancer ces chiffres et de les contextualiser pour qu'on puisse les analyser dans le long terme.

S'agissant des statistiques policières, je précise que les bases statistiques de la Confédération ont été entièrement revues il y a quelques années ; cela signifie que les comparaisons sur le long terme sont un peu difficiles, puisque les bases de calcul ont elles-mêmes été modifiées. Voilà la situation à laquelle nous sommes confrontés.

Comme je l'avais aussi déjà indiqué, les délits au patrimoine sont comptabilisés sous plusieurs rubriques différentes dans la statistique criminelle – c'est le lot d'ailleurs de l'ensemble des villes du pays ; il y a donc une augmentation de ce type de délits : par exemple, un cambriolage est comptabilisé trois à quatre fois dans la statistique fédérale parce que c'est à la fois un vol, une effraction, etc. – il y a donc plusieurs types de délits figurant dans le Code pénal qui sont comptabilisés lors d'un cambriolage ; si ce type de délit augmente, les statistiques les concernant seront plus affectées que pour d'autres types de délit.

Néanmoins, à Lausanne, en 2012, la criminalité a effectivement augmenté moins fortement que dans le reste du Canton et un peu moins fortement qu'en Suisse. Mais la situation reste inquiétante. S'agissant de délits qui pourrissent la vie des gens, mais qui sont de gravité relative, soit les cambriolages, les vols à l'arraché, les vols simples, etc., nous sommes confrontés à une situation difficile et à laquelle nous allons essayer d'apporter des solutions. C'est notre priorité aujourd'hui. Il est inutile de dissenter sur des domaines sur lesquels nous n'avons pas de compétence, notamment la question des accords de Schengen que vous avez évoquée ; par contre, là où nous sommes compétents, bien que la Police lausannoise ne soit qu'un maillon de la chaîne sécuritaire, nous allons essayer d'agir pour améliorer la situation.

Question

M. Pierre Oberson (UDC) : – Ma question étant similaire à celle de M. Hildbrand, M. Junod y a répondu. Je renonce.

Question

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Je ne sais pas très bien à qui adresser cette question ; peut-être à M. Junod. Depuis plusieurs mois, des riverains habitant à l'ouest de la gare CFF sont dérangés par les sifflements émanant de locomotives TGV stationnées sur les voies ;

elles troublent leur sommeil, puisque ces bruits ont surtout lieu la nuit. S'étant plaints auprès des CFF, certains habitants ont reçu des réponses vagues et assez lénifiantes, mais les sifflements ont continué, y compris ces dernières semaines. D'où ma question : la Municipalité a-t-elle eu vent de plaintes des riverains concernés ? Et pourrait-elle enquêter sur ces nuisances sonores par le biais, par exemple, de la Brigade antibruit, si tant est qu'elle existe encore et qu'elle n'ait pas été dissoute par l'opération Héraclès ? Le cas échéant, la Municipalité pourrait-elle intervenir auprès des CFF pour résoudre ce problème ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – La Municipalité n'a pas d'indication à ce sujet. On essayera de voir si quelque chose de particulier s'est produit ou s'il s'agit d'une situation où les gens ont réagi, alors que d'habitude ils ne réagissaient pas – ce qui n'est pas complètement exclu.

Je vous signale qu'en Suisse, la Gare de Lausanne est privilégiée par rapport à un certain nombre d'axes qui ne le sont pas du tout. Si vous dormez dans le Canton de Schwytz, le long de l'axe du Gothard, je vous promets que, même à 3 h du matin, il y a un train de marchandises toutes les 5 à 7 minutes, avec des wagons anciens, c'est-à-dire ceux qui font beaucoup de bruit en passant. Mais ce n'est pas une raison pour que cela dégénère à Lausanne. Dans cette optique, on se renseignera pour voir s'il y a du nouveau ou si c'est simplement une interprétation qui ne s'est pas faite jusqu'ici. Ceci dit, les trains ont le droit de circuler, cela ne fait aucun doute.

Question

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Ma question s'adresse à M^{me} la directrice des Finances. Concernant les salaires des travailleurs frontaliers, l'impôt est prélevé par la France, puis rétrocédé à la Suisse à hauteur de 4,5 % de la masse salariale. J'aimerais savoir quelle part est ensuite reversée à la Ville de Lausanne et quel montant cela représente.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Selon un accord passé entre la Suisse et la France, l'impôt sur le revenu des frontaliers est prélevé par la France et ensuite rétrocédé à la Suisse. Dans le Canton de Vaud, un décret du Grand Conseil définit qu'un tiers de ces recettes fiscales retourne à l'Etat et deux tiers aux communes. La répartition entre les communes se fait par un calcul relativement compliqué, que je mets volontiers à votre disposition si vous le souhaitez. En gros, il est rétrocédé aux communes selon les masses salariales spécifiques déclarées dans chaque commune, avec une pondération en lien avec la valeur du point d'impôt.

En ce qui concerne la deuxième partie de votre question, en 2011, cet impôt a ramené 5,9 millions dans les caisses de la Ville pour plus de 3500 frontaliers. Et en 2012, cet impôt a rapporté 7,2 millions pour 4300 frontaliers environ.

Question

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Ma question s'adresse très probablement au municipal Pidoux, puisqu'il est président du Groupe d'accompagnement et de suivi du projet Métamorphose (GCAS), qui avait été voulu par ce Conseil communal dans le cadre du premier préavis d'intention sur le projet. Le 27 mars, on a reçu le communiqué de presse de la Ville par rapport aux évolutions du projet, qu'on a découvert ensuite dans la presse. On a envie de dire, une fois de plus, que les membres du groupe d'accompagnement ont appris ces nouvelles par la presse. Quand le GCAS Métamorphose sera-t-il convoqué pour participer au développement du projet ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Si je suis bien renseigné, les membres du groupe en question ont reçu le communiqué avant la conférence de presse, au

même titre qu'un certain nombre de parties prenantes dans le projet Métamorphose ; mais, pour des raisons que nous avons déjà expliquées, il n'était pas possible de faire une information plus en amont.

Pour répondre à la question de M. Valéry Beaud, je dirais que ce groupe s'est réuni pour la dernière fois le 10 octobre 2012. Il s'était réuni assez régulièrement, une ou deux fois par année, depuis le vote de la conclusion par le Conseil communal. Peu après cette réunion, sauf erreur, M. Stauber a posé une question orale sur la manière dont ce groupe travaillait et sur ses compétences. Je me permets de vous redire ce que j'avais dit à l'époque : le Conseil communal a voulu ce GCAS, mais le Conseil communal le rend boîteux, voire unijambiste. Les séances de ce groupe étaient relativement bien suivies par le monde associatif, auquel M. Beaud appartient – et il est dans ce GCAS en tant que représentant de l'Association écoquartier, si je ne me trompe pas ; en revanche, les groupes du Conseil communal ont été très très peu assidus à ces séances, à quelques exceptions près.

En tant que président, comme je l'ai déjà dit en octobre, je suis dans une situation très inconfortable, car le Conseil communal a voulu quelque chose dont il rend le fonctionnement approximatif, pour ne pas dire quelque chose de plus sévère. D'ailleurs, la séance du mois d'octobre a été pour une part consacrée à ce point.

Il faut maintenant réfléchir à une refonte de ce groupe. Les gens du monde associatif sont aussi de moins en moins assidus et cela ne sert à rien d'organiser des séances où la participation décroît de réunion en réunion. Je vais donc proposer à la Municipalité, puis au Conseil communal, en sollicitant les avis éclairés des présidents de groupe, une refonte du GCAS, de façon à ce que sa géométrie rende le travail possible et que, si c'est cela le problème, la présidence du groupe ne soit pas assurée par un municipal ; cela effraie peut-être les membres du Conseil communal au point qu'ils ne viennent même pas à ces réunions.

Ironie mise à part, il y a certainement une question de gouvernance à se poser. Ce GCAS, ne fonctionne pas sous la forme qui a été voulue par le Conseil communal ; preuve en est l'expérience largement répétée de ce non-fonctionnement. Le non-fonctionnement de ce GCAS rend nécessaire que le Conseil communal défasse ce qu'il a fait.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – De mémoire, je crois que deux partis, en tout cas, ont participé à toutes les séances du GCAS Métamorphose. Effectivement, il y a peut-être peu de monde, mais il y a quand même des participants et ces partis y tiennent. Certes, on a discuté du fonctionnement de ce groupe lors de la dernière séance, une refonte est peut-être nécessaire, mais ce groupe est un souhait du Conseil et les Verts souhaitent poursuivre ce groupe, même si c'est sous une forme légèrement différente.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je n'ai pas dit autre chose. Je pense que ce GCAS doit continuer à exister, mais il doit fonctionner. Actuellement, il ne fonctionne pas et M. Valéry Beaud me concédera que nous ne vivons pas dans un système bipartite.

Question

M^{me} Manuela Marti (Soc.) : – Ma question s'adresse au municipal, M. Junod. Si le Lausanne Hockey Club gagne ce soir, est-ce qu'il y aura de nouveau des contrôles de police pour des tests d'alcoolémie, comme cela a été le cas vers le pont du Galicien ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – A priori, je ne vois pas le rapport entre les deux questions. Il me semble qu'on peut continuer à faire des contrôles d'alcoolémie tout en ayant des matchs de hockey. J'espère en tout cas que l'équipe se qualifiera ce soir. Cela va probablement impliquer un réengagement du dispositif sécuritaire pour la Police de Lausanne, puisque, si nous sommes un club de ligue nationale A – ce qui serait évidemment une très bonne chose pour Lausanne – cela

impliquera quelques renforts policiers. Aujourd'hui, la Police de Lausanne est peu sollicitée dans le cadre du LHC en ligue nationale B ; elle l'a été dernièrement pour ces matchs de promotion, mais elle l'est peu d'habitude, puisque c'est la Police de l'Ouest lausannois et la Gendarmerie cantonale qui sont en première ligne ; elle vient en renfort. Mais si nous passons en ligue nationale A, les conditions de sécurité devront être renforcées, puisque les exigences sont différentes, tout comme les risques.

Modification de l'article 7 du Règlement pour la Municipalité (syndic et CPCL)

Préavis N° 2012/61 du 13 décembre 2012

Administration générale et culture

1. Objet du préavis

Lors de la discussion du rapport-préavis N° 2012/18, le Conseil communal a voté une conclusion demandant que soit mis fin à la possibilité d'une double casquette de syndic et de président de la CPCL.

Après examen du règlement pour la Municipalité, celle-ci considère qu'une telle disposition doit constituer un troisième alinéa de l'article 7 concernant le syndic.

Elle vous propose de simplement rajouter la phrase : le syndic ne peut être président de la CPCL (caisse de pensions de la commune de Lausanne).

Vu les vastes débats sur le sujet, la Municipalité renonce à énumérer les avantages et les désavantages d'une telle disposition, la Municipalité propose que cette modification entre en vigueur le 1^{er} avril 2013.

2. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre a résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 61 de la Municipalité, du 13 décembre 2012;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner ce préavis;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. Que l'article 7 du règlement pour la Municipalité est modifié comme suit :

Art. 7 : Le syndic remplit sa charge conformément aux dispositions de la LC. Il veille à ce que les affaires soient promptement expédiées. Il assure la coordination entre les directions.

Le syndic ne peut être président de la CPCL (caisse de pensions du personnel communal).

2. Que la présente disposition entre en vigueur le 1^{er} avril 2013.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur, Christelle Allaz (Soc.), Eddy Ansermet (PLR), Benoît Biéler (Les Verts), Olivier Faller

(Soc.), Jean-Pascal Gendre (PLR), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Laurent Rebeaud (Les Verts), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Philipp Stauber (UDC).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur

Membres présents : Eddy Ansermet, Christelle Allaz (remplace M. Y. Adam), Benoît Biéler, M. Olivier Faller (remplace M. F. Ghelfi), Jean-Pascal Gendre, Jean-Daniel Henchoz (remplace M^m T. de Meuron), Laurent Rebeaud, Francisco Ruiz Vazquez, Philipp Stauber.

Présidence : Pierre-Yves Oppikofer, rapporteur.

Représentant de la Municipalité : Daniel Brélaz, syndic.

Administration : M. Christian Zutter, secrétaire municipal (pour les notes de séance)

Lieu : salle des commissions de l'Hôtel de Ville.

Date : 14 mars 2013.

Début et fin de la séance : de 8 h à 8 h 10.

Lors de la discussion du rapport-préavis N° 2012/18 « Une nouvelle recapitalisation de la caisse de pensions de la Ville s'avère nécessaire », le Conseil communal a voté une conclusion demandant que soit mis fin à la possibilité d'une double casquette de syndic et de président de la CPCL. En conséquence, la Municipalité propose de modifier l'article 7 du Règlement pour la Municipalité.

Le syndic précise qu'en raison du retard pris pour désigner la commission N° 25 du Conseil communal, alors que le préavis est daté du 13 décembre 2012, la nouvelle disposition de l'art. 7 ne pourra pas entrer en vigueur le 1^{er} avril 2013, comme proposé dans le préavis.

Le Conseil communal ne pourra traiter celui-ci qu'en séance du mardi 16 avril au plus tôt, Le Conseil d'administration de la CPCL ne pourra en conséquence pas désigner un nouveau président ou une nouvelle présidente avant sa prochaine séance, prévue le 3 mai 2013. Le syndic annonce que, compte tenu des circonstances et sous réserve d'objections, il est disposé à assurer un intérim entre le 1^{er} avril et cette date.

Concernant la future présidence, le syndic précise que la recherche actuelle est orientée sur un membre actuel du Conseil d'administration, à l'exclusion des membres de la Municipalité, du moins durant cette législature. Une rocade est également envisageable, soit qu'un membre de la Municipalité quitte le Conseil d'administration et soit remplacé par un nouveau membre, pour cette législature tout au moins.

Au vu des explications du syndic et de sa disponibilité – non contestée – d'assurer un intérim jusqu'à la prochaine séance du Conseil d'administration, un commissaire propose d'amender la conclusion 2 du préavis et de reporter au 3 mai 2013 l'entrée en vigueur de la nouvelle disposition de l'art. 7 du Règlement pour la Municipalité.

Le syndic ajoute que, s'agissant d'un règlement d'organisation interne, l'adoption du préavis par le Conseil communal ne sera pas soumise au délai référendaire, et donc que l'entrée en vigueur le 3 mai 2013 est réalisable.

L'amendement à la conclusion N° 2 est accepté à l'unanimité.

La commission vote à l'unanimité :

La conclusion N° 1

La conclusion N° 2 amendée.

Discussion

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Le groupe PLR ne se retient pas de critiquer certaines positions de la majorité. En bonne foi, il doit également le dire lorsqu'il soutient et salue le travail et la tenue d'engagements précédemment pris. Dès lors, nous vous incitons à voter le préavis tel que proposé.

La discussion est close.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur : – La conclusion N° 2 a été amendée par la commission à l'unanimité pour reporter l'entrée en vigueur au 3 mai 2013, à la place du 1^{er} avril 2013. Les conclusions N° 1 et N° 2 amendées ont été acceptées à l'unanimité par les membres de la commission.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2012/61 de la Municipalité, du 13 décembre 2012 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. que l'article 7 du règlement pour la Municipalité est modifié comme suit :

Art. 7 : Le syndic remplit sa charge conformément aux dispositions de la LC. Il veille à ce que les affaires soient promptement expédiées. Il assure la coordination entre les directions.

Le syndic ne peut être président de la CPCL (Caisse de pensions du personnel communal).

2. que la présente disposition entre en vigueur le 3 mai 2013.

Métamorphose

Stade olympique de la Pontaise

Assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements

Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2013/1 du 17 janvier 2013

Sports, intégration et protection de la population, Travaux

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5,575 millions de francs destiné à financer divers travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements du Stade olympique de la Pontaise, afin de le maintenir en activité durant la phase transitoire devant mener à la réalisation d'un stade de football tel que prévu dans le cadre du projet Métamorphose.

2. Le Stade olympique de la Pontaise¹

2.1 Historique

Inauguré en 1954, à l'occasion de la Coupe du monde de football, le Stade olympique de la Pontaise a, depuis, été rénové à plusieurs reprises. Une première étape de travaux d'assainissement, de réfection et d'amélioration des équipements, pour un montant de 6'370'000 francs, a été approuvée par votre Conseil en novembre 1985². Elle a permis de remplacer la piste d'athlétisme en terre battue par une installation en matière synthétique comprenant huit couloirs (contre six précédemment). L'éclairage fut également amélioré par l'adjonction de deux mâts (portant le total à six) et la mise en place de projecteurs sur le toit des tribunes. Quant à la sonorisation, l'installation d'origine fut entièrement remplacée. C'est à cette occasion que le diagnostic portant sur l'état des bétons fut posé et que leur traitement, par étapes, fut décidé. En février 1993, une seconde étape de travaux d'assainissement et de réfection était acceptée³. Outre l'aménagement de surfaces pour y accueillir le Service des sports, les travaux, d'un montant total de 17'285'000 francs, portaient sur l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la tribune nord, la démolition et la reconstruction de nombreux équipements (vestiaires et locaux techniques) et des travaux d'étanchéité et de réhabilitation des bétons. Relevons qu'à l'issue des deux premières étapes de travaux, la capacité d'accueil du Stade olympique de la Pontaise était passée de 39'000 places (9'000 assises couvertes et 30'000 debout non couvertes) à 15'000 (dont 8'000 assises couvertes, 5'000 assises non couvertes et 2'000 debout), en configuration « football », et 14'000 (8'000 assises couvertes et 6'000 assises non couvertes), en configuration « athlétisme ».

La nécessité d'une troisième étape a été admise par le Conseil communal et un crédit d'étude de 1'400'000 francs approuvé en janvier 2000⁴. L'étude portait sur la remise en état des bétons et des locaux, l'installation de nouveaux équipements de sécurité, la création de bureaux, ainsi que l'extension de la capacité d'accueil à 25'000 places assises et couvertes. Le Conseil communal a amendé les conclusions de ce préavis et demandé que soit étudiée la possibilité d'accueillir 30'000 personnes, assises et couvertes. Au fur et à mesure de l'avancement des études et de la finalisation du projet à soumettre à votre Conseil, il est apparu que des travaux entrepris durant la deuxième étape ou devant encore être achevés étaient inutiles parce qu'exécutés sur des parties appelées à être démolies. La décision est alors prise de ne pas terminer certains travaux d'étanchéité ou de réhabilitation des bétons.

En novembre 2003, la troisième étape des travaux concernant le Stade olympique de la Pontaise est soumise au Conseil communal. Toutefois, elle est englobée dans un projet plus vaste, présentant un stade entièrement rénové, agrandi et transformé par l'adjonction de tribunes couvertes supplémentaires et la création d'espaces multifonctions (réception, buvettes, zones VIP, bureaux, loges), dont l'élément emblématique est l'extension de la tribune sud avec l'adjonction de ce qui était appelé un « sac à dos ». La réfection et le remplacement de la matière synthétique de la piste d'athlétisme sont également prévus. Après de longs et vifs débats (cinq séances de commission et plusieurs heures de discussions, ponctuées par une suspension de séance, lors de la présentation du préavis en séance plénière), le préavis N° 2003/21⁵ est refusé. Seuls le plan partiel d'affectation

¹ Pour un historique détaillé de cette installation sportive, nous renvoyons le lecteur aux préavis cités dans le corps du texte.

² Préavis N° 227, du 17 juillet 1985, « Stade olympique de la Pontaise. Travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations », Bulletin du Conseil communal (BCC) 1985, tome II, pp. 1611-1623.

³ Préavis N° 221, du 27 novembre 1992, « Stade olympique de la Pontaise. Deuxième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations (...) », BCC 1993, tome I, pp. 338-390.

⁴ Préavis N° 94, du 24 juin 1999, « Extension de la capacité d'accueil, troisième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du Stade olympique de la Pontaise. Demande d'un crédit d'étude. », BCC 2000, tome I, pp. 34-50.

⁵ Préavis N° 2003/21, du 28 mai 2003, « Stade olympique de la Pontaise. Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la route des Plaines-du-Loup, la limite nord-ouest de la parcelle N° 1987, le chemin des Grandes-Roches et l'avenue du Vélodrome. 3^e étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations. », BCC 2003-2004, tome II, pp. 445-483.

(modifié) et les travaux liés à la piste d'athlétisme, pour un montant de 1'260'000 francs, sont acceptés.

La question des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation (entretien des bétons, étanchéité, sonorisation, éclairage, etc.) du Stade olympique de la Pontaise demeure. Toutefois, avec la présentation du projet Métamorphose⁶, ces travaux sont mis entre parenthèses. Cependant, le Stade olympique de la Pontaise devant être maintenu avant la réalisation du ou des futur(s) stade(s) celui-ci nécessite, par conséquent, des travaux, objets du présent préavis.

2.2 Utilisateurs

Outre les matches et entraînements du FC Lausanne-Sport et la tenue annuelle d'Athletissima, le Stade olympique de la Pontaise accueille et abrite les activités du Lausanne-Sports Athlétisme, des écoles du quartier, de l'armée et de l'administration communale, ainsi que certains événements ponctuels.

Fort de quelque 300 membres, dont plus de 40% de juniors, et au bénéfice d'une convention pour la location des lieux, le Lausanne-Sports Athlétisme évolue au plus haut niveau national et ses membres utilisent quotidiennement, de 17h00 à 21h00, les installations du Stade olympique. D'avril à juin et d'août à octobre, les écoles publiques du quartier se rendent régulièrement, matin et après-midi, à la Pontaise afin d'y pratiquer l'athlétisme. Les installations leur sont mises gratuitement à disposition. En ce qui concerne l'armée, le centre de recrutement pour l'ensemble des conscrits de langue française se situe dans le Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP). Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DPPS) loue les infrastructures (vestiaires, salle de gymnastique, piste d'athlétisme) du stade pour y organiser, tout au long de l'année, différents tests et épreuves physiques.

Plusieurs services de l'administration disposent de locaux dans le stade. Le Service des routes et de la mobilité y stocke différents équipements dans deux alvéoles. Celui des parcs et domaines est présent avec une dizaine de collaborateurs et le matériel nécessaire à l'entretien des arbres et des surfaces vertes pour l'ensemble du plateau de la Blécherette. Le Stade olympique de la Pontaise est aussi le siège du Service des sports. Sa direction et la majorité des unités qui le composent sont logées, depuis 1994, dans des bureaux situés dans la tribune sud et créés lors de la deuxième étape des travaux d'assainissement, de réfection et d'amélioration du stade. Toutefois, ces surfaces ne suffisent plus et une partie du personnel travaille dans des « portakabin » installés, provisoirement, en face du siège du service. Le stade accueille également d'autres collaborateurs de ce service, en particulier ceux en charge de l'entretien des installations sportives et du montage/démontage des installations mobiles utilisées lors de manifestations sportives ou culturelles.

3. Travaux à entreprendre

Au fil des ans, le Stade olympique de la Pontaise a été adapté afin de répondre aux demandes de ses principaux utilisateurs, à savoir les pratiquants du football et de l'athlétisme. Pour pouvoir continuer à accueillir les matches du FC Lausanne-Sport et Athletissima, des travaux doivent être réalisés en attendant les nouvelles infrastructures. Des dérogations ont été acceptées dans cette perspective, notamment par la Swiss football league (SFL) pour une période transitoire et à condition qu'un nouveau stade soit planifié.

L'adaptation du projet Métamorphose, comme relevé au chapitre 2, impose donc le maintien du Stade olympique de la Pontaise durant la période précédant la réalisation des futures installations de la Tuilière et de Vidy. Cette période pouvant durer entre six et dix ans, les mesures dérogatoires, dont bénéficient le FC Lausanne-Sport et Athletissima, ne seront pas renouvelées. De nombreux travaux d'entretien, de modernisation, voire de

⁶ Rapport-préavis N° 2007/19, du 5 avril 2007, « Projet Métamorphose. Préavis d'intention et rapport-préavis (...) », BCC 2007-2008, tome I, pp. 297-360.

sécurisation ont été différés en raison d'une démolition prochaine du stade. Certains d'entre eux, urgents, doivent être entrepris à la Pontaise. Ils doivent permettre au FC Lausanne-Sport de pouvoir continuer à jouer à domicile au niveau le plus haut du championnat national de football, d'assurer la participation d'Athletissima à la « Diamond's league » et de maintenir les autres activités existantes sur ce site jusqu'à l'horizon de 2020. Ce préavis présente les travaux minimaux pour la poursuite de ces activités.

3.1. Descriptif des travaux

Le Stade olympique de la Pontaise se présente, physiquement, sous la forme d'un anneau central, comprenant un terrain de football et des installations pour la pratique de l'athlétisme (piste de huit couloirs, équipements pour les lancers et les sauts), ainsi que d'un pourtour accueillant, outre des tribunes et des gradins, divers locaux, salles, buvettes et dépôts. Six mâts d'une hauteur de 45,5 mètres, intégrés au pourtour, assurent l'éclairage principal de l'ensemble.

Les travaux prévus ont été divisés en quatre groupes principaux (« Assainissement et réfection des bâtiments et installations techniques », « Remplacement et amélioration d'équipements sportifs », « Sécurisation du stade et signalétique » et « Locaux du Service des sports »). Leurs coûts, par CFC, font l'objet d'un chapitre particulier. Pour des raisons pratiques (gestion des places et des travaux), le stade est découpé en secteurs, appelés « blocs ». Leur numérotation est alphanumérique : lettres pour identifier les secteurs se trouvant dans les tribunes (« nord » de « A » à « M » ; « sud » de « N » à « T »), chiffres pour ceux se trouvant dans les gradins (« est » de 1 à 4 ; « ouest » de 5 à 8). Cette identification des lieux est reprise dans la description, par points, des travaux prévus.

3.1.1. Assainissement et réfection des bâtiments et installations techniques

- Réalisée dans les années cinquante, l'armature en béton du stade accuse son âge. Malgré les travaux entrepris lors des deux premières étapes, tous les bétons du stade doivent être contrôlés et certains assainis.
- Du fait du vieillissement des matériaux et, par conséquent, de leur usure, les marches d'escalier du « bloc 4 » ne sont plus étanches. Des infiltrations d'eau, parfois importantes, se produisent et aboutissent dans le local des archives du Service des sports. Les travaux prévus comportent un assainissement du béton et la réalisation d'une étanchéité.
- Une partie des installations électriques doit être contrôlée et mise en conformité selon les dernières normes en vigueur. De plus, afin de faciliter le travail des organisateurs de manifestations, des médias et diverses entreprises devant intervenir dans le stade, des coffrets électriques seront placés dans les blocs qui en sont actuellement dépourvus.
- Dans sa configuration actuelle, l'éclairage du stade est assuré par six mâts équipés de herses, supportant chacune 18 projecteurs, et 66 projecteurs installés en bordure des toitures (« casquette ») des tribunes nord et sud. Installé lors de la première étape des travaux de réfection, au milieu des années huitante, cet équipement est aujourd'hui vétuste (certains de ses composants ne sont plus disponibles sur le marché) et ne répond plus aux exigences, notamment pour les retransmissions TV, des organes faïtières du football et de l'athlétisme. Si les mâts actuels seront maintenus, les herses seront modifiées et les projecteurs, de même que l'ensemble du câblage et des tableaux d'allumage, remplacés. Ces nouveaux projecteurs, tout en répondant aux normes de la Swiss football league (SFL 800 lux) et de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF 1200 lux), seront 30% plus économes que les précédents.
- Les enceintes du système de sonorisation du stade, qui datent de la fin des années huitante, sont usées et tombent régulièrement en panne. Outre leur remplacement, il convient également de changer le câblage, qui lui aussi, présente des signes manifestes d'usure.

- Comme toute infrastructure accueillant du public, le Stade olympique de la Pontaise dispose de sanitaires. Répartis en vingt groupes dans les tribunes et les gradins, ils sont, selon les circonstances, ouverts ou non au public. L'allongement de la durée de la saison de football (début de la saison en juillet et fin en mai, courte pause en hiver) nécessite une mise en service à des périodes de l'année durant lesquelles le froid est présent, ce qui a des conséquences sur les tuyauteries et canalisations. Afin de maintenir un minimum de groupes sanitaires ouverts lors de la période hivernale du championnat de football, quatre seront tempérés et isolés.
- Lors des matches de football et des différentes manifestations organisées dans l'enceinte du stade, le public peut trouver de quoi se nourrir et se rafraîchir dans les six buvettes installées dans les tribunes nord (quatre) et sud (deux). La peinture de trois d'entre elles (les deux de la tribune sud et une de la tribune nord) s'écaille et leur donne un aspect peu accueillant. Des travaux de peinture permettront d'y remédier.

3.1.2. Remplacement et amélioration d'équipements sportifs et techniques

- Les directives de la SFL précisent que les stades des équipes de Superleague doivent pouvoir disposer, au minimum, de 10'000 places couvertes. C'est pourquoi, le « bloc 3 », qui accueille les supporters des équipes adverses, vient de recevoir une couverture, permettant ainsi de répondre à cette exigence. D'autre part, Athletissima a fait part de son souhait de pouvoir déplacer dans le « bloc 4 » les représentants de la presse écrite et radiophonique, afin qu'ils puissent avoir une meilleure vue, non seulement sur la ligne d'arrivée des courses, mais aussi sur leur départ. En couvrant ce bloc, au moyen d'une membrane synthétique reposant sur une structure métallique, une réponse peut être donnée à cette demande.
- L'actuelle piste d'athlétisme a été inaugurée en 2004. Cadre de nombreux exploits, elle est aussi le support des entraînements du Lausanne-Sports athlétisme et des cours d'initiation à l'athlétisme des écoles du quartier. Cependant, les conditions climatiques et l'utilisation soutenue qui en est faite ont altéré sa surface. Le maintien de son homologation au niveau le plus élevé de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) demande d'importants travaux de réfection. Toutefois, contrairement à ce qui était en vigueur au début des années 2000, le « retopping », soit l'ajout d'une nouvelle couche de matériau synthétique sur le support existant après avoir enlevé l'ancien, est autorisé. Le coût de cette opération s'élève au quart du coût du remplacement complet d'une piste d'athlétisme de ce type.
- En matière de surface de jeu, les directives de la SFL pour les stades des équipes de Superleague précisent, non seulement les longueurs et largeurs minimales, mais aussi que, dès la saison 2015-2016, elles devront être chauffées, afin d'éviter qu'elles puissent être rendues impraticables en raison de chutes de neige ou de gel. Dans le cas du Stade olympique de la Pontaise, l'opération consisterait à installer des serpentins à une profondeur de 25 cm et à alimenter ceux-ci par le chauffage à distance. Cette façon de faire répond aux demandes de la SFL, tout en permettant l'usage de la pelouse pour l'athlétisme (lancer du javelot, du poids et du marteau).
- L'affichage des résultats des matches, du temps de jeu, voire d'informations fait actuellement défaut. L'installation d'un écran, d'une surface de 25 m², répondra aux attentes, non seulement du club de football, mais aussi des autres utilisateurs du stade. Dans le cadre d'Athletissima, il viendra en complément de l'écran géant installé pour l'occasion. Cet écran pourra être démonté et installé dans le nouveau stade de football de la Tuilière.
- Dans son préavis N° 2003/21⁷, la Municipalité relevait que le Stade olympique de la Pontaise, du fait de sa réalisation dans les années cinquante, ne disposait pas, contrairement aux stades actuels, de loges et de lieux spécifiques à l'accueil, par

⁷ Cf. Note 5.

exemple, des sponsors. Le projet de transformation du stade ayant été refusé, les dirigeants du FC Lausanne-Sport, en attendant la réalisation d'un nouveau stade et pour répondre aux exigences de la SFL, ont fait aménager, à leurs frais, dans la tribune nord, un lieu d'accueil pour leurs invités. Cette superstructure sommaire, d'une surface de 160 m², répond aux attentes minimales du club en la matière. De plus, elle peut être utilisée lors d'autres manifestations. L'amélioration de ce lieu passe par une extension de sa surface de 90 m².

- Le bloc « N », situé dans la tribune sud, accueille, lors des matches de football, les supporters du FC Lausanne-Sport, en particulier les membres des fans clubs. Ceux-ci sont debout. Lors d'Athletissima ou d'autres événements sportifs ou culturels, ce bloc doit pouvoir accueillir des spectateurs assis. Pour que cette opération puisse se faire de manière simple et rapide, un système de rail sera installé permettant l'insertion des sièges. En configuration « football » et pour pouvoir répondre aux directives en matière de sécurité de la SFL, un filet sera installé pour empêcher le jet d'objets en direction du terrain.
- Les abris, dans lesquels se tiennent les joueurs, entraîneurs et autres membres des équipes présentes sur le terrain ne répondent plus aux normes de la SFL. Les nouveaux abris auront une capacité de quinze personnes et seront amovibles.
- Lors de meetings d'athlétisme, quelle que soit leur importance, les athlètes doivent pouvoir s'échauffer sur une piste d'entraînement contiguë ou à proximité directe de la piste principale. Dans le cas des meetings de niveau international, cette piste devrait être couverte, avoir une longueur de 80 m et comprendre 6 couloirs. Le Stade olympique de la Pontaise dispose, dans la tribune sud, d'une infrastructure couverte contiguë ne comprenant que 4 couloirs et d'une longueur de seulement 54 m. La longueur, trop courte, de cette piste pose surtout un problème aux athlètes spécialistes des haies. La solution, soutenue par les organisateurs d'Athletissima, passe par la réalisation d'une piste en matière synthétique de 80 m, comprenant deux couloirs, sur le terrain d'entraînement engazonné situé à côté de l'observatoire (tribune sud).

3.1.3. Sécurisation du stade et signalétique

- Le contrôle de l'accès à un stade de football répond à un cahier des charges rigoureux établi par la SFL. Dans le cas du Stade olympique de la Pontaise, les supporters du FC Lausanne-Sport doivent entrer par la route des Plaines-du-Loup et ceux du club visiteur par le chemin des Grandes-Roches. A la route des Plaines-du-Loup, 16 bornes avec tourniquets bas (0,9 m de hauteur) seront installées. Au chemin des Grandes-Roches, 4 tourniquets hauts (2,2 m de hauteur) avec système de sas pour le contrôle et la fouille seront mis en place. Des barrières fixes seront installées devant le système de sécurité, afin de servir de brise-foule. Ces équipements, en particulier ceux installés au chemin des Grandes-Roches, pourront être réutilisés dans le nouveau stade de football de la Tuilière.
- L'éclairage de secours actuel est insuffisant. Il est nécessaire de le compléter en installant des lampes sur l'ensemble du pourtour du stade. Cela nécessite également la pose d'un câblage ad hoc.
- La signalétique intérieure du stade n'est pas, loin s'en faut, optimale. La distinction entre les différents « blocs » et la signalisation de leur emplacement peuvent paraître mystérieuses à certains. Il en va de même de l'indication des locaux, toilettes, etc. La nouvelle signalétique devra également faciliter les déplacements des fans extérieurs vers les blocs qui leurs seront attribués.

4. Aspects financiers*4.1. Coût des travaux (en francs)*

2. BATIMENT				1'854'000.-
CFC 21	Gros œuvre I	Assainissement des bétons Couverture du bloc 4	750'000.- 600'000.-	1'350'000.-
CFC 22	Gros œuvre II	Etanchéité bloc 4	74'000.-	74'000.-
CFC 23	Installations électriques	Eclairage de secours Mise en conformité	60'000.- 95'000.-	155'000.-
CFC 25	Installations sanitaires	Système antigel	80'000.-	80'000.-
CFC 27	Aménagement intérieur	Couverture du bloc 4 Peinture des buvettes	70'000.- 60'000.-	130'000.-
CFC 29	Honoraires	Assainissement des bétons Couverture bloc 4 Etanchéité bloc 4	15'000.- 30'000.- 20'000.-	65'000.-
3. EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION				2'070'000.-
CFC 31	Gros œuvre I	Extension zone d'accueil	130'000.-	130'000.-
CFC 32	Gros œuvre II	Sécurisation/contrôle d'accès	395'000.-	395'000.-
CFC 33	Installations électriques	Eclairage du stade Sonorisation du stade	1'210'000.- 200'000.-	1'410'000.-
CFC 37	Aménagement intérieur	Aménagement du bloc N	75'000.-	75'000.-
CFC 39	Honoraires	Eclairage du stade	60'000.-	60'000.-
4. AMENAGEMENTS EXTERIEURS				1'195'000.-
CFC 42	Place de jeux & Sports	Réfection piste d'athlétisme Chauffage de la pelouse Ecran d'affichage Abris pour les équipes Piste d'échauffement	440'000.- 400'000.- 70'000.- 75'000.- 70'000.-	1'155'000.-
C 49	Honoraires	Ecran d'affichage	10'000.-	10'000.-
5. FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE				6'000.-
CFC 51	Autorisations et taxes		5'000.-	5'000.-
CFC 56	Autres frais secondaires		1'000.-	1'000.-

6. DIVERS ET IMPREVUS				400'000.-
CFC 60	Divers imprévus	et	400'000.-	400'000.-
9. AMEUBLEMENT ET DECORATION				<u>50'000.-</u>
CFC 94	Signalisation	Nouvelle signalétique	50'000.-	50'000.-
TOTAL				<u>5'575'000.-</u>

4.2. Aspects énergétiques et développement durable

4.2.1. Eclairage du stade

Les contraintes liées à la retransmission par la télévision de matches de football, de meetings d'athlétisme ou de tout autre événement ayant lieu dans le Stade olympique de la Pontaise impliquent de pouvoir disposer d'un éclairage particulier. La généralisation des images en HD (haute définition) a entraîné une modification de la capacité et de la qualité des projecteurs utilisés. Toutefois, malgré une très forte augmentation du nombre de LUX⁸ nécessaires pour produire une image de qualité HD, la technologie employée dans la fabrication des lampes actuelles permet des économies d'énergie non négligeables. Ainsi, dans le cas de la Pontaise, l'éclairage passera d'une puissance moyenne actuelle de 700 LUX à 1'200 LUX, tout en permettant une économie de 30% des coûts d'éclairage, soit environ 3'000 francs par année.

Relevons enfin que, pour les retransmissions télévisées d'événements sportifs, la puissance demandée en LUX doit être atteinte et vérifiée à une hauteur d'un mètre au-dessus de la pelouse ou de la piste d'athlétisme. Pour y parvenir, les projecteurs doivent être orientés vers la surface du stade. De ce fait, l'accroissement prévu de l'intensité lumineuse n'entraînera pas pour le voisinage une augmentation des nuisances lumineuses.

4.2.2. Protection contre le gel

La pause hivernale du championnat suisse de football s'étendant de la mi-décembre à la mi-février, les dépenses énergétiques liées à l'usage du système de prévention du gel dans les quatre groupes de sanitaires autour du stade seront des plus faibles. Elles sont, sur la base de systèmes similaires déjà installés, estimées à 100 francs par année.

4.2.3. Chauffage de la pelouse

L'obligation faite aux détenteurs de stades accueillant des matches du championnat de Superleague de football de disposer, dès la saison 2015-2016, d'une surface de jeu chauffée aura une incidence sur les charges d'exploitation du Stade olympique de la Pontaise. Alimenté par le chauffage à distance, cet équipement ne sera activé que lorsque les conditions atmosphériques l'exigeront. Cependant, durant la période hivernale, y compris lors de la pause du championnat de football, le système devra être mis en mode « veille », de façon à ce que l'eau ne gèle pas dans les serpentins disposés sous la pelouse.

La consommation d'énergie d'un tel équipement dépend de plusieurs facteurs : la température de l'air, le vent, la durée de fonctionnement, etc. Le système fonctionne jusqu'à une température (au niveau du gazon) de -10 °C et a une puissance de 150 W par m² (la surface concernée est de 8'200 m²). Sur la base de l'expérience tirée des stades équipés de ce système, soit l'ensemble des stades de Superleague à l'exception des clubs romands, le coût d'exploitation peut être estimé à 50'000 francs.

⁸ Le LUX est une unité de mesure correspondant à l'éclairement d'une surface qui reçoit normalement et d'une manière uniforme un flux lumineux d'un lumen par m².

4.3. Compte d'attente

Par sa communication du 3 décembre 2012⁹, la Municipalité a informé le Conseil communal de l'ouverture d'un compte d'attente de 100'000 francs. A ce jour, le compte N° 2101.581.278 enregistre une dépense de 49'000 francs, qui sera balancée par prélèvement sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif, objet du présent préavis.

5. Incidences sur le budget

5.1. Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de francs)	2013	2014	2015	2016	Total
Dépenses d'investissements	2'650	2'925	0	0	5'575
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0
Total net	2'650	2'925	0	0	5'575

5.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

5.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3%, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le crédit d'investissement de 5'575'000 de francs, s'élèvent à 92'000 francs par an, à compter de l'année 2014.

5.2.2 Charges d'amortissement

Sur la base de la durée d'amortissement retenue, les charges d'amortissement s'élèvent à 557'500 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2015.

5.2.3 Charges d'exploitation

Compte tenu des éléments présentés au chapitre 4 et ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2013 à 2017 sont les suivants :

	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de francs)						
Charges d'exploitation	0.0	0.0	25.0	50.0	50.0	125.0
Charge d'intérêts	0.0	92.0	92.0	92.0	92.0	368.0
Amortissement	0.0	0.0	557.5	557.5	557.5	1'672.5
Total charges suppl.	0.0	92.0	674.5	699.5	699.5	2'165.5
Diminution de charges	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-15.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	-3.0	89	671.5	696.5	696.5	2'150.5

5.2.4. Plan des investissements

Le plan des investissements pour les années 2013 à 2016 prévoit un montant de 5 millions de francs pour la réalisation des travaux présentés ci-dessus. La différence provient, suite aux études entreprises, d'une adaptation des coûts aux conditions actuelles du marché et à la prise en compte de certains travaux nécessaires à l'homologation du Stade olympique de la Pontaise auprès de la SFL et de l'IAAF.

⁹ BCC à paraître.

5.2.5. Subventions

Les travaux présentés dans ce préavis concernent l'assainissement, l'amélioration et le remplacement d'infrastructures et d'équipements existants. De ce fait, ils ne peuvent bénéficier de subventions.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2013/1 de la Municipalité, du 17 janvier 2013

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5,575 millions de francs destiné à financer divers travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements du Stade olympique de la Pontaise ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de 557'500 francs, par le budget de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population, Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Annexe : Représentation graphique des secteurs (« Blocs ») du Stade olympique de la Pontaise.

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jean-Luc Laurent (UDC), rapporteur, Maurice Calame (PLR), Fabrice Ghelfi (Soc.), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Alain Hubler (La Gauche), Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), Roland Philippoz (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Diane Wild (PLR), Anna Zürcher (Soc.).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population.

Rapport photocopié de M. Jean-Luc Laurent (UDC), rapporteur

La Commission s'est réunie le mercredi 6 mars 2013 à 14 h au Centre Sport-Etudes Lausanne, au Stade olympique de la Pontaise.

Pour la Commission : M. Jean-Luc Laurent, rapporteur (UDC), M. Maurice Calame (PLR) en rempl. de Xavier de Haller, M^{me} Anna Zürcher (PS) en rempl. Muriel Chenux Mesnier (PS), M. Fabrice Ghelfi (PS), M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) en rempl. de Jacques Pernet, M. Alain Hubler (La Gauche), M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), M. Roland Philippoz (PS), M. Roland Ostermann (Les Verts) en rempl. de Benoît Biéler, M^{me} Diane Wild (PLR).

Pour la Municipalité : M. Marc Vuilleumier, directeur SIPP.

Pour l'Administration : M. Patrice Iseli, chef du Service des sports, M. Robert Mohr, adjoint au chef de service, Service des sports, M. Olivier Pittet, chef de section, Service des sports, M^{me} Nicole Christe, cheffe du Service d'architecture, M. Pierre Imhof, chef de projet Métamorphose, M. Nicolas Pittet, adjoint au chef de service, Service des sports, que nous remercions vivement pour ses notes de séance.

Invités : M. Jean-François Collet, président de LS Vaud Foot SA, M. Jacky Delapierre, directeur d'Athletissima, M. Adamo Vionnet, directeur technique d'Athletissima.

Présentation du préavis

Après avoir ouvert la séance et salué les participants, le rapporteur propose qu'elle se déroule de la manière suivante : présentation du préavis par la Municipalité, puis questions de la commission aux invités, puis discussion générale et, enfin, avant le vote des conclusions, étude détaillée du préavis N° 2013/1.

M. le municipal Vuilleumier insiste sur le fait que l'octroi ou non de la licence d'utilisation du Stade de la Pontaise pour le FC Lausanne-Sport et de celle permettant la tenue d'Athletissima sont en jeu avec ce préavis. Dans le cas du football, la Swiss Football League fixe deux conditions. Elle doit être convaincue, suite à l'abandon du stade des Prés-de-Vidy, qu'un projet de nouveau stade est en cours et qu'un certain nombre de travaux minimaux doivent être réalisés à la Pontaise en attendant. M. le municipal Vuilleumier souligne le fait que ces travaux n'ont pas pour but de mettre la Pontaise en conformité avec les normes de la Swiss Football League, mais de permettre au FC Lausanne-Sport de pouvoir bénéficier de dérogations à ces normes. La situation est la même pour Athletissima.

L'ensemble des travaux présentés dans le préavis peut se diviser en quatre groupes : impératifs pour que le FC Lausanne-Sport et Athletissima obtiennent les dérogations nécessaires ; impératifs pour la sauvegarde des bâtiments ; à la frontière entre normes émises par les fédérations sportives et confort ; de confort mais justifiés aux yeux de la Municipalité. M. le municipal Vuilleumier conclut sa présentation en relevant les rapports de confiance, de franchise et de transparence qui existent entre la Municipalité, son Service des sports et les dirigeants du FC Lausanne-Sports et Athletissima.

Questions aux invités

Le rapporteur demande à M. Collet quelles seraient les conséquences pour son club s'il devait jouer ailleurs qu'à la Pontaise.

M. Collet lui répond que cela signifierait la fin de son club. Outre le fait que la Swiss Football League ne permet pas à un club de jouer sous son nom à plus de 50 km du siège du club, ce ne serait économiquement pas viable car les sponsors et les supporters ne suivraient pas le club et, rapidement ce serait sa fin.

Un commissaire constate qu'il est beaucoup fait mention de normes dans ce préavis et cette séance. Il désire savoir si les clubs ont leur mot à dire à ce sujet.

M. Collet lui répond que non, mais tient à souligner qu'actuellement la Swiss Football League fait preuve de retenue car elle pourrait retirer la licence d'utilisation du stade. Cependant, il faut se rendre compte qu'elle ne peut être beaucoup plus tolérante par respect des autres clubs membres.

Un commissaire demande à M. Delapierre quelle serait sa principale critique à l'égard de la Pontaise.

M. Delapierre lui répond que sa critique ne porterait pas sur des questions de confort, mais sur des aspects techniques, en particulier sur la situation de l'éclairage du stade. Il explique à la Commission que sans amélioration de la capacité d'éclairage de la Pontaise, afin de diffuser des images en haute définition, il n'y aura plus de retransmissions tv et sans

retransmissions tv, il n'y a pas de sponsors, donc pas de meeting. Il indique qu'Athletissima est diffusé en direct dans 52 pays et au travers de 185 compagnies de télévision et qu'un peu plus de 15 millions de téléspectateurs ont vu la dernière édition d'Athletissima. M. Delapierre indique que les droits tv perçus par Athletissima représentent un quart du budget total de la manifestation.

Une commissaire demande aux invités, sur la base du préavis, quels seraient les travaux dont ils pourraient se passer.

MM. Collet et Delapierre indiquent qu'un important tri entre ce qui est impératif, réalisable, souhaitable ou non a d'ores et déjà été effectué avec le Service des sports. Ils expliquent que des efforts ont été faits pour éviter les doublons et trouver des complémentarités dans l'usage des équipements souhaités. Pour eux, la liste des travaux présentés dans le préavis correspond aux besoins minimums d'Athletissima et du FC Lausanne-Sport.

Une commissaire apprécie les efforts consentis et la démarche qui a abouti à ce préavis, mais ne cache pas qu'elle et son parti ne sont pas partisans du chauffage de la pelouse.

M. Collet partage la position de la commissaire et se dit également pas convaincu de la pertinence de l'obligation faite aux clubs de Superleague de disposer pour la saison 2015-2016 d'une pelouse chauffée. Mais la Swiss Football League ayant édicté cette obligation, il se doit de demander de pouvoir disposer de cet équipement.

Un commissaire désire savoir si les fédérations sportives concernées n'ont pas d'autres normes en préparation, signifiant, que, dans un futur proche, une nouvelle commission doit siéger pour mettre en place de nouvelles obligations. Il désire également savoir si l'espace d'accueil sera également accessible à Athletissima, si les travaux sur la piste tiendront jusqu'à la construction d'un nouveau stade et si les équipements de sécurité prévus permettront la tenue de matches internationaux.

MM. Collet et Delapierre rappellent que les travaux demandés n'ont pas pour but de mettre la Pontaise en conformité avec les normes de la Swiss Football League et de l'Athlétisme mais le sont pour pouvoir bénéficier de dérogations à ces normes en attendant de pouvoir disposer d'un nouveau stade. Cependant, selon eux, il n'y a pas de nouvelles règles prévues. En ce qui concerne la zone d'accueil, qui ne peut être comparée à ce qui existe dans d'autres stades, puisqu'elle a été bricolée sur une base provisoire, MM. Collet et Delapierre expliquent qu'il y a usage pour les deux entités. Pour les travaux liés à la sécurisation du stade, M. Collet estime qu'ils devraient permettre de passer les premiers tours dans le cadre de compétitions internationales. M. Delapierre ne peut s'engager sur la durée de vie de la piste d'athlétisme une fois celle-ci refaite, mais explique que le fond sur lequel elle a été réalisée est en parfaite condition ce qui explique qu'elle ne doit pas être complètement remplacée.

Le rapporteur constate que la parole n'est plus demandée et remercie les invités pour leur venue et leur collaboration aux travaux de la Commission.

Discussion générale

Un commissaire exprime son incompréhension quant à l'évolution du projet Métamorphose après l'abandon du projet de stade aux Prés-de-Vidy, le fait qu'un retour d'Athletissima au stade Pierre-de-Coubertin est envisagé et que le stade de la Tuilière fait l'objet de nombreux débats. De ce fait et sachant que la Municipalité présentera à la fin du mois de mars ses décisions quant au volet sportif du projet Métamorphose, il demande un report des travaux de la commission à une date après la présentation des décisions de la Municipalité afin de disposer d'informations claires sur le sujet.

Un commissaire exprime sa compréhension vis-à-vis tant du club que du meeting et qu'il s'agit de « produits locaux de qualité ». Il comprend également que quelle que soit la décision présentée par la Municipalité à la fin du mois de mars, aucun nouveau stade de

football ou d'athlétisme ne sortira de terre avant des années. Il estime que des négociations menées avec la Swiss Football League, quelque chose peut encore être tenté, en particulier dans le domaine du chauffage de la pelouse. Quant au report des débats, ce commissaire est d'avis que cela aurait un effet négatif non sur la Municipalité ou le municipal concerné mais sur le FC Lausanne-Sport et Athletissima. D'un point de vue général, il est convaincu par le préavis, mais annonce, qu'il demandera, au moyen d'un amendement, la suppression du chauffage du terrain.

Un commissaire comprend les attentes de certains sur la situation du projet Métamorphose, mais estime qu'un report des débats n'aurait qu'un effet négatif sur le volet sportif du projet et pourrait compromettre les chances que les utilisateurs puissent bénéficier des dérogations désirées.

Un commissaire estime qu'il ne faut pas se tromper de débat. Que celui qui concerne cette commission porte sur l'assainissement et la réfection d'équipements sportifs pas sur le projet Métamorphose. Les utilisateurs de la Pontaise ont concrètement des problèmes à régler à court terme, s'ils veulent maintenir leur activité. Pour ce commissaire le chauffage de la pelouse pose clairement un problème à tout le monde, il soutiendra tout amendement visant à ce que la Municipalité négocie l'extension des dérogations dont bénéficie le FC Lausanne-Sport à cet équipement, quitte à ce qu'en cas d'échec, elle revienne devant le Conseil avec une demande de financement spécifique.

Un commissaire rappelle que la Pontaise est classée en note 3 (objet intéressant au niveau local) au recensement architectural du patrimoine. Or, ce classement et ses conséquences ne figurent pas dans le préavis. Ce manque d'information le gêne. Pour lui, il importe de disposer de plus d'informations sur l'avenir des stades lausannois et que, de ce fait, il serait plus sage d'attendre la présentation des choix de la Municipalité à la fin du mois de mars.

Un commissaire soutient la proposition d'un amendement concernant le chauffage de la pelouse en rappelant que le FC Lausanne-Sport bénéficie depuis de nombreuses années de dérogations et qu'il serait cohérent de négocier leur extension à cet objet particulier. Il fait observer à la Commission que le budget cumulé sur dix ans, durée de vie projetée de la Pontaise, du FC Lausanne-Sport et d'Athletissima atteint pratiquement 20 fois le montant demandé dans ce préavis.

M. le municipal Vuilleumier rappelle que le texte soumis à la Commission n'a pas pour but de présenter un état du projet Métamorphose, mais de rendre possible la poursuite des activités du FC Lausanne-Sport et d'Athletissima à la Pontaise. Quelle que soit la solution retenue par la Municipalité dans le cadre du volet sportif de ce projet une phase transitoire existera. Il importe donc d'assurer la transition entre la situation actuelle et la mise à disposition de nouvelles infrastructures. Retarder le préavis met en péril les utilisateurs de la Pontaise.

M. Iseli explique le contexte dans lequel se sont faites les négociations avec, principalement, la Swiss Football League. L'abandon du projet des Prés-de-Vidy a annulé les dérogations dont bénéficiait le FC Lausanne-Sport. Cependant, à force de discussions, une solution a été trouvée. Celle-ci prévoit, outre les travaux prévus dans le préavis, le dépôt d'une demande de permis de construire soit déposée ou une mesure de planification analogue. Ceci sera fait sous la forme d'une demande préalable pour un changement d'affectation de la Tuilière « sud », d'ici au 31 mars prochain. Il rend la Commission attentive au fait que la Swiss Football League doit être convaincue de la volonté des Autorités lausannoises de réaliser rapidement un nouveau stade de football.

Un commissaire se dit gêné par les normes et estime que le Conseil ne peut simplement s'incliner devant elles. Pour lui, il faut étudier toutes les demandes et, le cas échéant, charger la Municipalité, respectivement son Administration d'aller les renégocier.

Le commissaire ayant demandé le report des travaux de la commission, après avoir entendu les arguments des uns et des autres, retire sa demande.

Etude détaillée du préavis N° 2013/1

1 Objet du préavis : aucun commentaire.

2. Le Stade olympique de la Pontaise : aucun commentaire.

3. Travaux à entreprendre

3.1. Descriptif des travaux

3.1.1. Assainissement et réfection des bâtiments et installations techniques

Un commissaire souhaite savoir pourquoi les marches d'escalier du bloc 4 doivent faire l'objet de travaux d'étanchéité et pas les autres.

M. le municipal Vuilleumier explique que sous ces marches se trouvent les archives du Service des sports, alors qu'ailleurs dans le stade il n'y a que du vide sous les escaliers.

Plusieurs commissaires posent des questions concernant l'éclairage du stade.

M. Mohr explique que le système actuel ne permet pas une couverture uniforme de la surface, ce qui est préjudiciable dans le cas des retransmissions tv. Le nouveau système retenu permettra non seulement une couverture uniforme avec une puissance permettant les retransmissions tv en haute définition mais aussi la modularité dans l'usage de l'éclairage selon les besoins : meeting, matches, entraînements.

3.1.2. Remplacement et amélioration d'équipements sportifs et techniques

M. le municipal Vuilleumier explique que la couverture du bloc 4 répond à une demande d'Athletissima afin d'améliorer les conditions de travail des journalistes et aux interrogations d'un commissaire à propos de la couverture du bloc 3, il répond que, pour des raisons de sécurité, les supporters adverses ne peuvent être mis n'importe où.

Un commissaire demande des explications complémentaires à propos du grand écran.

M. le municipal Vuilleumier que cet écran, demandé par le FC Lausanne-Sport, permettra d'afficher plus d'informations qu'actuellement et qu'il pourra être utilisé par Athletissima en complément de l'écran géant utilisé lors des meetings, ce qui évitera à ses organisateurs de devoir en louer un.

Un commissaire désire savoir qui paiera l'extension de 90 m² de la zone d'accueil.

M. le municipal Vuilleumier explique que cette surface est nécessaire au financement du FC Lausanne-Sport. Dans les stades modernes, les clubs assurent une part substantielle de leurs revenus en louant des loges ou des tribunes à des partenaires. A défaut de pouvoir disposer de telles surfaces à la Pontaise et au vu de la modestie des équipements concernés, il a semblé juste que cette extension soit financée par des fonds publics.

4. Aspects financiers

4.1. Coût des travaux (en francs)

Monsieur le Municipal Vuilleumier indique qu'une erreur s'est glissée à la page 7 du préavis No 2013/1. Sous 4. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS, CFC 42, Place de jeux et Sports, Ecran d'affichage, le montant devant figurer en regard doit s'élever à 170'000 francs et non 70'000 francs comme il apparaît dans les documents imprimés. Pour le reste il précise que tous les totaux sont exacts.

Plusieurs commissaires posent des questions à propos de la couverture du bloc 4.

M. le municipal Vuilleumier rappelle que la couverture de ce bloc a pour but, lors d'Athletissima, de regrouper toute la presse dans un même bloc et de lui donner de meilleures conditions de travail que celles qu'elle a actuellement.

Un commissaire estime le coût de ces travaux trop élevé et informe la commission qu'il déposera un amendement demandant leur suppression.

M. le municipal Vuilleumier souligne que la liste des travaux présentés a fait l'objet de discussions, de négociations et de compromis et que cette demande de couverture a été jugée raisonnable et répondant à un besoin avéré.

4.2. Aspects énergétiques et développement durable : aucun commentaire.

5. Incidences sur le budget

5.1. Conséquences sur le budget d'investissement

M. le municipal Vuilleumier indique que le précédent crédit d'investissement a été bouclé.

5.2. Conséquences sur le budget de fonctionnement : aucun commentaire.

6. Conclusions

Avant de voter les conclusions du préavis N° 2013/1, le rapporteur procède au vote des différents amendements.

L'amendement portant sur la suppression du chauffage de la pelouse et qui modifie les conclusions 1 et 2 du préavis 2013/1, de la manière suivante :

« 1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5,175 millions de francs, destiné à financer divers travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements du Stade olympique de la Pontaise ; »

« 2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de 517'500 francs, par le budget de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population, Service des sports, rubrique 2101.331 ; »

Au vote, cet amendement est adopté à l'unanimité de la Commission.

La commission est consciente que le chauffage de la pelouse est une obligation faite par la Swiss Football League à tous les clubs de Superleague pour la saison 2015/2016. Mais, elle est aussi convaincue que d'ici là des progrès significatifs dans la réalisation du nouveau stade de football auront été faits et que la Swiss Football League sera consciente qu'un tel investissement pour une si courte durée serait irréaliste et sera d'accord de l'inscrire comme exception au profit du FC Lausanne-Sport. La commission charge la Municipalité et ses services de négocier au mieux, dans ce sens, avec la Swiss Football League.

L'amendement demandant la suppression des travaux de couverture du bloc 4 et celui demandant la suppression de la zone d'accueil sont, au vote, refusés par la Commission de la manière suivante :

Couverture du bloc 4 : 4 oui ; 4 non ; 2 abstentions.

Extension de la zone d'accueil : 1 oui ; 7 non ; 2 abstentions.

Un commissaire demande, avant de passer au vote des conclusions, de connaître l'attitude de la Municipalité à l'égard de la note 3 (objet intéressant au niveau local) de la Pontaise.

M. le municipal Vuilleumier explique que la Municipalité prend acte de cette note et qu'il n'a jamais été dans les options de la Municipalité de garder la Pontaise et qu'elle l'a dit et écrit.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions, amendées, du préavis N° 2013/1 sont acceptées par **7 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.**

La séance est levée à 16 h 40.

Discussion

M. Jean-Luc Laurent (UDC), rapporteur : – Je précise que ce rapport-préavis a été amendé à trois reprises, mais on aura l'occasion d'en reparler au cours du débat.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Afin d'éviter une longue discussion, j'annonce que le groupe PLR demande le report de la discussion et du vote à la prochaine séance du Conseil communal, soit dans quinze jours. En effet, la commission a sans doute très bien travaillé, mais elle n'a pas pu prendre connaissance de la communication de la Municipalité relative au traitement des objets sportifs dans le cadre de Métamorphose, qui était postérieure à la séance de commission. Dès lors, un certain nombre de questions se posent. Dans l'intervalle, nous avons reçu des informations de la part des milieux sportifs et la concomitance de ces deux éléments fait que, pour plus de sérénité dans le débat, nous demandons le report de la discussion.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Je vous encourage à me suivre, bien entendu. Je ne partage pas du tout l'avis du PLR sur la question du report ; je m'y opposerai, parce que je ne vois pas quels arguments pourraient tenir la route, si vous me passez l'expression. J'invoque l'article 85 du Règlement : « Le Conseil peut, à la majorité des conseillers présents, décider que la suite de la discussion et la votation auront lieu le lendemain sans nouvelle convocation ». Je pense qu'il y a un peu de mauvaise foi derrière la demande du report de cette discussion ; on a les éléments concernant Métamorphose. Je ne prends pas la responsabilité de remettre l'exécution de mesures de sécurité – celles qui m'intéressent le plus – à plus tard.

La présidente : – Je précise que il n'y aura pas à s'opposer ou non, il suffit que dix conseillers acceptent le report du vote ; la discussion peut avoir lieu.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – J'aimerais savoir ce qui, dans l'esprit du PLR, changera d'ici le 14 mai pour qu'on puisse voter en pleine connaissance de cause. Je ne crois pas qu'un stade se construit en quinze jours et je ne crois pas que les décisions attendues concernant Métamorphose seront toutes prises dans quinze jours. Est-ce que le groupe souhaite qu'il y ait une séance de commission d'ici le 14 mai pour conduire cette discussion ? Ce serait bien alors d'avoir quelques éléments pour diriger les travaux de commission. D'un point de vue très concret, les manifestations qui se déroulent actuellement dans le stade de la Pontaise et pour les cinq prochaines années, ne seront pas touchées dans leur quotidien. Ce ne sera pas d'ici six mois qu'on changera de stade.

La présidente : – En l'occurrence, la prochaine séance sera le 30 avril et non le 14 mai.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Il ne s'agit pas de faire une pétition de principe, mais on gère des affaires importantes à coups d'urgences municipales depuis huit à neuf mois. On ne fait pas de reproche au rythme des préavis, ni au rythme du travail du Bureau ou du Conseil communal, mais le préavis qui nous est proposé, même s'il revêt un certain caractère urgent pour certaines mesures de sécurité, comme l'a dit M^{me} Litzistorf, propose un projet qui est appelé à durer. C'est d'ailleurs un des problèmes qui a été soulevé en commission, à savoir la relation entre ce projet de réaménagement et l'évolution du projet Métamorphose, puisque les deux sont clairement et intimement liés.

Dans l'esprit d'une partie non négligeable des membres du groupe PLR, il est nécessaire de discuter ensemble de ce projet, et de manière approfondie. S'il faut perdre une semaine pour cela, on le fera, car c'est un investissement de plusieurs millions de francs, qui touche à une des infrastructures sportives majeures de Lausanne, dans le cadre d'un projet qui est, lui aussi, majeur. Je comprends bien qu'on nous fasse une pétition de principe sur la prolongation du vote. Mais il faut que le Conseil et la Municipalité se rendent à l'évidence : quand on travaille à coups d'urgences, il est aussi normal que certains groupes aient envie d'avoir un peu plus de temps de réflexion sur les sujets majeurs. Il faut écouter certains milieux qui s'expriment à ce sujet, surtout dans la configuration choisie par la Municipalité – elle en porte la responsabilité – c'est-à-dire de présenter ce projet avant de nous annoncer ce qu'il allait advenir du projet Métamorphose. Maintenant que nous avons les deux, nous demandons à pouvoir réfléchir un peu, raison pour laquelle nous demandons le report du vote.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Sur ce coup, le PLR mériterait un carton rouge pour obstruction crasse. M. Gillard veut réfléchir un peu pour avoir ce projet bien en tête et pour bien le souper. C'est insultant pour les commissaires, qui ont travaillé correctement ; tout à coup, tout change. Comme l'a dit M. Ghelfi, rien ne changera d'ici demain ; un stade gonflable ne va pas tout à coup être érigé à la Tuilière. En attendant, il faut que le Lausanne-Sport puisse jouer au football et rester en super ligue, qu'on l'aime ou non, qu'on soit pro sport-spectacle ou non. Les conditions de ce préavis sont minimales pour que le Lausanne-Sport puisse continuer à jouer. C'est du replâtrage et non un investissement pharaonique. Je ne sais pas quelle est la conséquence d'un report de vote de quinze jours, mais c'est une attitude détestable ; c'est une attitude à la Zidane, soit un coup de boule.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – J'ajoute un élément par rapport à l'argumentation du PLR, qui me semble fallacieuse et, comme l'a dit mon collègue Hubler, qui ressemble à de l'obstruction ; c'est comme si le PLR découvrait maintenant qu'il y a une période de transition pour ce stade de la Pontaise. Soyons sérieux ! Indépendamment des options que nous avons prises, on savait très bien qu'il y aurait cette période de transition, pour laquelle nous devons prendre des mesures. Ne nous faites pas croire que vous n'avez pas imaginé qu'on devrait discuter, à un moment donné, de cette période de transition, indépendamment des options prises pour Métamorphose.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Je crois que je ne suis pas le seul membre de mon parti à être surpris par cette initiative du PLR. A priori, cela m'arrive rarement d'être d'accord avec MM. Ghelfi et Hubler.

Je me pose tout de même une question, que je me permets d'adresser à la Municipalité. Quel serait l'effet d'un report de vote de deux semaines ? Est-ce que cela aura des conséquences pour Athletissima et pour les matchs, soit de Lausanne-Sport ou un autre ? Ou, finalement, ce report de deux semaines n'aura-t-il pas de conséquence ?

M. Bertrand Picard (PLR) : – Je me permets tout d'abord de dire que je n'ai jamais eu l'impression que six et quelques millions c'était pour du plâtre ; cela fait un peu cher le plâtre. Je pense qu'il n'y a pas d'urgence et qu'un délai de réflexion est nécessaire pour prendre réellement en compte ces différents éléments. Il faut voir s'il vaut vraiment la peine de faire ce genre d'investissement. Il est donc tout à fait justifié de demander ce report ; je vous encourage à l'accepter.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – M. Hubler s'est érigé en avocat d'office des commissaires ; nous n'en avons pas besoin. En commission, nous avons développé une argumentation visant à ce que le Lausanne-Sport en particulier puisse évoluer dans des conditions minimales. Cela comprend les quelques mesures de sécurité qui pourraient être nécessaires. Nous avons mis l'accent sur l'aspect sportif, mais rien ne permet de dire, comme l'a fait M. Hubler, que nous méritons un carton rouge.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – L'outil du report repose sur plusieurs éléments, dont le doute, parce que des informations particulières sur l'objet qui nous occupe seraient remontées à l'oreille de certains commissaires, soit un investissement qui serait soumis à débat par les principaux intéressés – on pourrait imaginer une association contestant l'un ou l'autre de ces investissements –, ou parce que la commission aurait mal fait son travail. En l'espèce, je ne remarque aucun de ces éléments, puisque les deux principaux utilisateurs du site rénové sont venus en commission et ont encore manifesté médiatiquement leur soutien au projet. Les principaux utilisateurs, soit les clubs sportifs – Athletissima, Lausanne-Sport, Lausanne-Sports Athlétisme – soutiennent ce projet. On peut donc écarter le doute.

Est-ce que la commission a mal travaillé ? Je ne le crois pas. On a discuté ce préavis dans tous les sens, on a discuté plusieurs amendements et leur pertinence, élaboré des stratégies avec les représentants de la Municipalité et les représentants des services s'agissant de quelques éléments qui pourraient toucher les autorités suprêmes du football suisse. Là

aussi, on a évoqué certains aspects, qui ont été entendus, en tout cas par les représentants de la Ville.

Le seul argument avancé c'est que le PLR a besoin de réfléchir. Pas mal de temps s'est écoulé depuis le 6 mars ; je constate que mon rythme de réflexion n'est pas le même que celui du PLR. En tout cas, je vous encourage à réfléchir un peu plus vite, dans l'hypothèse où ce report serait accepté – parce que de dix conseillers communaux suffisent –, pour que, dans quinze jours, on puisse prendre une décision, qui sera, je pense, à peu près la même que celle que nous aurions pu prendre ce soir.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Le report du vote fait partie du Règlement et chacun est libre de l'utiliser et d'avoir son avis là-dessus. M. Hildbrand le propose et on ne peut pas l'en blâmer. Mais ce report comprend un risque. Je ne dirais pas un certain risque, mais un risque certain.

Le stade de la Pontaise bénéficie aujourd'hui d'un certain nombre de dérogations. Il n'est pas aux normes du tout. Il bénéficie de ces dérogations parce qu'il y avait un projet de nouveau stade aux Prés-de-Vidy ; un représentant de la Swiss Football League faisait même partie du jury. Suite à l'abandon du projet des Prés-de-Vidy, la Swiss Football League s'est dit que, sans projet de stade à Lausanne, nous allions retirer les dérogations au stade de la Pontaise. Ce qui veut dire clairement que Lausanne-Sport, n'ayant plus de stade, n'aura pas de licence, car un club doit avoir un stade pour avoir sa licence.

Suite à cela, de nombreuses discussions ont eu lieu entre la Ville, le club Lausanne-Sport et les autorités dans un état d'esprit assez défavorable à la reprise des dérogations du stade de la Pontaise ; finalement, avec un accord tacite, aujourd'hui, le 90 % du chemin est fait pour que le Lausanne-Sport bénéficie d'un stade et pour qu'il continue à bénéficier des dérogations. Ceci à trois conditions, qui ont été discutées avec les instances de la Swiss Football League. Premièrement, il fallait que cela se fasse d'ici la fin du mois de mars de cette année ; il était nécessaire de transmettre à la Swiss Football League une modification du PPA Tuilière-Sud pour examen préalable du Canton. Ceci a été fait et envoyé au Canton et à la Swiss Football League à la fin du mois de mars.

Deuxièmement, il s'agissait d'envoyer un plan d'un nouveau stade sur le site de la Tuilière correspondant aux normes de la Swiss Football League. Ceci a également été fait : la Swiss Football League nous a écrit récemment pour dire qu'elle avait bien reçu les documents, qu'ils sont conformes et qu'elle attend maintenant l'engagement de la Ville pour effectuer les travaux, qui sont l'objet de ce préavis. L'engagement est le suivant : normalement, demain, nous devons renvoyer à la Swiss Football League, nonobstant les recours possibles, la décision du Conseil communal par rapport à cet objet. Pourquoi si rapidement ? Parce qu'en première instance, la Swiss Football League décidera de l'octroi de la licence dans les prochains jours. S'il n'y a aucun engagement de la Ville par rapport à ces travaux, le risque est grand que la Swiss Football League n'attribue pas la licence au Lausanne-Sport et ne reconnaisse pas le stade.

Il y aura, bien sûr, une deuxième instance, mais, de l'expérience des personnes consultées qui participent régulièrement à ces travaux, en deuxième instance, le jugement et l'analyse du dossier sont beaucoup plus pointus. Dans ce cas, vu que le stade de la Pontaise continuerait à bénéficier de dérogations, il n'est pas exclu qu'un certain nombre de personnes disent que c'en est assez, qu'il y a eu pas mal de projets à Lausanne qui ont été abandonnés et qu'il s'agit maintenant tout simplement de respecter le règlement et de ne plus accorder de dérogations au stade de la Pontaise ; ce qui veut dire que le Lausanne-Sport ne pourrait plus jouer au stade de la Pontaise.

Je dis cela sous réserve de l'information que j'ai reçue. Cela voudrait dire que le Lausanne-Sport devrait jouer au stade de la Praille à Genève la saison prochaine, ou au stade de la Maladière à Neuchâtel. Cela créerait des difficultés énormes au Lausanne-Sport – cela a été dit en commission par le président du club. Sans vouloir peindre le diable sur la muraille, cela mettrait le Lausanne-Sport dans une telle difficulté que la survie même du

club serait en question, ne serait-ce que sur le plan financier. Vous savez certainement que le Lausanne-Sport a le budget le plus petit de ceux de super ligue, anciennement ligue nationale A, et que, s'il devait aller jouer à Genève, avec des sponsors qui probablement se désisteraient, avec les problèmes de sécurité qu'il faudrait payer à Genève et à Neuchâtel, cela rendrait la vie du club simplement impossible.

Je peux comprendre que l'on fasse des critiques à la Municipalité par rapport aux changements de projets de Métamorphose. Mais ce n'est pas à un club tel que le Lausanne-Sport de payer ces éventuels attermolements ; c'est simplement le jeu politique qui doit avoir lieu. Mais n'en faites pas pâtir le club car, sans vouloir du tout peindre le diable sur la muraille, le club pourrait être mis en réelle difficulté.

Nous avons eu une séance de commission où j'ai dit que nous allions présenter le projet Métamorphose et les nouvelles localisations, qui étaient d'ailleurs connues bien avant, puisqu'il y a eu des fuites dans la presse. Finalement, quelle que soit la localisation du nouveau stade de football, ces travaux sont nécessaires : depuis 1995, un certain nombre de travaux ont été différés ; il y a eu un projet en 2003, qui a été refusé par le Conseil communal ; il y a ensuite eu l'annonce du projet Métamorphose, et quantité de travaux ont été différés. Aujourd'hui, en attendant le nouveau stade de football et d'athlétisme, il s'agit de faire simplement un certain nombre de travaux urgents à la Pontaise. Je pense notamment à l'accès, à la sécurité, à la transformation de la tribune du bloc N pour pouvoir accueillir les représentants d'Athletissima, pour qu'ils puissent simplement s'asseoir, alors qu'aujourd'hui il y a des places debout.

Si le report de la discussion a lieu, effectivement, le risque est grand et la licence du Lausanne-Sport pourrait être remise en question et ne pas être acceptée en deuxième instance, car l'analyse des dossiers est plus soutenue.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Veuillez m'excuser de reprendre la parole après le conseiller municipal, mais il me semble important de préciser notre position. Il ne s'agit pas de punir ou de nuire à un club qui est cher au cœur des Lausannois et au cœur de nombreux PLR. Mais c'est tout de même fort de café que de nous imposer une urgence ; ce n'est pas le groupe PLR qui a abandonné le projet des Prés-de-Vidy ! Et aujourd'hui, nous devons absolument voter des montants pour des mesures ; c'est trop facile pour une association faïtière sportive d'imposer des contraintes payées par la collectivité !

Nous avons le droit de poser un certain nombre de questions ; et nous sommes prêts à prendre le risque que, en quinze jours, on n'arrive pas à présenter des réponses à nos questions. Nous avons dit que nous souhaitons un temps de réflexion par rapport à ce projet. Nous considérons que la commission a sans doute très bien travaillé en fonction des informations qui étaient disponibles, mais la commission n'a pas voulu prendre connaissance des différents éléments qui étaient d'ores et déjà annoncés par la Municipalité à une date postérieure. Dès lors, nous considérons comme tout à fait légitime la demande de report de quinze jours. Nous devons travailler avec une certaine sérénité et pas tout le temps dans l'urgence, parce que des mesures n'ont pas été prises avant.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Ce n'est pas l'abandon des Prés-de-Vidy qui a occasionné la rédaction de ce préavis. Ce préavis était prévu de toute façon ; il a fait l'objet d'une demande de crédit de compte d'attente et d'une communication au Conseil communal. Même si le projet aux Prés-de-Vidy avait été maintenu, les travaux à la Pontaise seraient exactement les mêmes. C'est la même chose au stade de la Tuilière. Même s'il devait y avoir une rénovation complète de la Pontaise pour l'athlétisme et le football – cas que la Municipalité n'a pas retenu –, ces travaux seraient nécessaires simplement pour permettre au Lausanne-Sport d'avoir sa licence et continuer à jouer ici.

On a beau dire qu'on ne veut pas punir le Lausanne-Sport, mais c'est le club qui risque d'en pâtir ; il risque d'être mis en grande difficulté si des décisions ne sont pas prises rapidement. Finalement, la démocratie a parfaitement joué : le préavis a été envoyé au

Conseil communal au mois de février, la séance de commission a eu lieu le 6 mars, et nous sommes aujourd'hui le 15 avril ; on ne peut donc pas dire que c'est un rythme extraordinairement rapide.

J'en appelle aux responsabilités de chacun ; si nous devons écrire à la Swiss Football League demain pour dire que le Conseil communal ne s'est pas déterminé, je pense que nous serons devant de grandes difficultés et, surtout, que le Lausanne-Sport devra faire face à de grandes difficultés.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je sais que ce genre d'appel reste souvent sans effet, vu qu'il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. Il n'en reste pas moins que l'envie de punir la Municipalité d'avoir abandonné un beau projet à 200 millions aux Prés-de-Vidy n'est pas un motif recevable ; manifestement, cela n'aurait rien changé pour ce préavis.

Selon une des remarques que j'ai entendues tout à l'heure, il s'agit de poser des questions complémentaires pour savoir s'il y a vraiment besoin de faire ces travaux. Si on ne fait pas ces travaux, il est certain qu'il n'y aura plus de licence. On peut toujours dire qu'on n'osera jamais nous faire cela. Cela s'est fait à Bienne, et sans aucun « sourcillage » de la Ligue suisse, parce que, manifestement, la Municipalité de Bienne pensait que la réponse pouvait attendre une année, avec un très beau projet à la clé ; et cela n'a pas marché. La Municipalité a pris langue devant ce risque – les deux qui ont été énumérés par M. Vuilleumier – et a obtenu des séances spéciales avec l'instance suisse du football. Aujourd'hui, finalement, vous avez le choix ; vous pouvez montrer une mauvaise humeur face à la Municipalité – qui, en tant que telle, ne touchera pas la Municipalité, sauf si vous pensez dire demain que s'il n'y a plus de licence football, c'est à cause de ces crétins de la Municipalité ; mais, suite au débat de ce soir, nous pourrions au moins vous retourner le compliment si vous en êtes responsables.

L'autre possibilité, et c'est à cela que je vous appelle, c'est de considérer qu'une protestation est légitime, mais qu'une sanction qui toucherait un tiers ne l'est pas. Dans cette optique, nous n'avons pas de certitude absolue que le report de quinze jours détruira la possibilité pour le Lausanne-Sport de jouer à la Pontaise, mais ce risque n'est en tout cas pas négligeable. Suivant le principe de ne pas prendre certains types de risques – comme le font les assurances, domaine qui est cher à certains d'entre vous –, la Municipalité vous demande de privilégier l'intérêt du club plutôt que nos humeurs.

La présidente : – Je pense que chacun a pu se faire une opinion sur cette question du report du vote. Est-ce que dix conseillers demandent le report de la votation ? Je compte, sauf erreur, 13 personnes ; le compte est donc bon.

Le report du vote est appuyé par dix conseillers.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Comme j'ai invoqué l'article 85, mon idée était de reporter la discussion et la votation pour une séance qui suit cette soirée, soit le lendemain et non la séance prochaine, qui est déjà agendée.

La présidente : – La proposition de M^{me} Litzistorf est donc de reporter la discussion à une séance le mercredi 17 avril, donc demain à 19 h, pour discuter et voter cet objet.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Faire la discussion maintenant pourrait être intéressant d'un point de vue pédagogique, parce qu'on s'apercevrait qu'entre la discussion de maintenant et celle de la prochaine fois, après que le PLR aura ouvert les yeux sur ce préavis, il n'y aura pas de différence. Cela permettrait de faire un test révélateur. Ma foi, on n'est pas là pour jouer à faire des tests.

Je m'exprime à titre personnel, parce que je n'ai pas eu le temps de consulter l'ensemble de mon groupe. Mais, si on est cohérent, d'après ce que j'ai entendu des autres intervenants, à part du PLR, pour éviter les dommages collatéraux sur le Lausanne-Sport – et Dieu sait que je ne suis pas un fanatique du sport spectacle, mais il faut respecter les

gens qui travaillent et qui s'engagent –, il serait logique que cette séance ait lieu demain soir et que l'on règle le problème dans les meilleurs délais.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Séparer la discussion de la votation me paraît manquer de sens. Une votation suit une discussion et la conclut, mais je vois mal qu'on discute aujourd'hui et qu'on ne vote que dans quinze jours, quels que soient les éléments nouveaux qui aient pu apparaître. Sans discussion, cela me paraît irréaliste, pour ne pas dire irréalisable.

Quant au fait de nous retrouver demain, si le quorum des participants à ce Conseil communal n'a comme seule et unique occupation familiale, sociale, politique ou professionnelle que le Conseil communal, leur disponibilité est grande. Mais je ne crois pas qu'il s'agisse de la majorité.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – En politique, le principe de précaution s'applique parfois. C'est vrai qu'après les déclarations municipales, je serais enclin à dire que le Conseil communal doit faire le maximum pour ne pas attendre quinze jours, mais pour prendre une décision le plus vite possible.

Quant à moi, je n'ai aucun problème, mais je n'en ai pas référé à mon groupe pour savoir si cette séance demain soir est opportune. Si elle est dûment convoquée et qu'il n'y a qu'un seul objet à l'ordre du jour, et qu'elle a lieu à partir de 19 h, cela doit être possible. Cela nous permettrait en tout cas d'éviter le risque évoqué par la Municipalité ; et cela lui éviterait de devoir expliquer à la Swiss Football League un certain nombre d'atermoiements du Conseil communal, qui mettraient la Municipalité en mauvaise posture face à l'ensemble des autres négociations qu'elle doit mener, et pour ne pas partir en position de faiblesse face au nouveau calendrier des investissements que la Ville de Lausanne doit faire. Pour ces raisons, le groupe socialiste sera d'accord qu'une séance prochaine sur ce seul objet soit anticipée.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Compte tenu du programme que vous nous avez donné en début de soirée, je me demande s'il n'y a pas lieu tout simplement de s'arrêter à 22 h, de regarder la fin du match, de fêter la victoire en ligue nationale A et, pourquoi pas, de revenir à minuit de façon à ce que nous puissions siéger avant la nouvelle séance.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Je ne comprends pas la demande de l'article 85. On a voté le report de la votation, donc l'article 84 ; je ne sais pas pourquoi on discute de l'article 85. Pour moi, la procédure est claire : on a voté l'article 84 et ce devrait être fini.

La présidente : – On n'a pas voté sur l'article 84, puisqu'il suffit que dix conseillers demandent le report du vote. D'autres conseillers ont fait appel à l'article 85, qui dit que la prochaine séance se déroule le lendemain ; c'est leur droit et c'est pourquoi on en discute.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Je renonce, puisque M. Ferrari a proposé ce que je voulais proposer.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – La version Ferrari, qui consiste à se réunir ce soir, me contrarie, mais me convient. Il ne suffit pas d'être contrarié, comme le PLR, pour donner un grand coup de pied dans quelque chose de sérieux. A ce sujet, M. Chollet m'a déçu, parce qu'il dit simplement que tout le monde n'a pas que cela à faire, donc la politique. Je vous rappelle qu'on a été élus par les citoyens, et que jouer avec le feu et mettre le feu au Lausanne-Sport, qu'on l'aime ou non, c'est une attitude irresponsable. Quand il y a des irresponsables qui jouent avec des allumettes, on attend minuit ou le lendemain pour leur balancer un seau d'eau à la figure !

M. Philipp Stauber (UDC) : – J'ai toujours du mal à comprendre la proposition du PLR, mais je doute qu'il joue avec le feu, comme vous l'entendez. Le PLR a probablement ses raisons pour demander le report du vote. De ce point de vue, je respecte ce qui a été voté, même si cela ne me plaît pas, et je me fais fort de reporter le vote au 30 avril.

En ce qui concerne l'UDC, nous avons un congrès important demain soir et ne pourrons donc pas être là. Les gamineries que j'entends ce soir ne nous intéressent pas beaucoup et je crois qu'il y a assez de gens de la majorité pour faire voter ces conclusions demain sans nous.

Concernant la remarque de M. Hubler, on demande un peu de sérénité pour le moment. J'aimerais juste que le PLR reconsidère sa position ou nous donne au moins un élément qui explique pourquoi c'est tout à coup aussi important de déplacer ce vote, sinon, ma foi, le groupe PLR prendra ses responsabilités, et je crois qu'il faut le leur accorder.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Merci, madame Bergmann. Je comprends aussi votre interrogation. Personnellement, je n'ai pas très bien suivi. Mais ce n'est pas là l'objet de mon intervention.

J'ai pratiqué une profession qui sait ce qu'est le risque. Le risque peut être aléatoire, mais on peut aussi le mesurer. Actuellement, le risque est aléatoire. Il n'y a rien, sinon la possibilité que cela ne joue pas. A l'époque que nous vivons, il doit y avoir des moyens beaucoup plus radicaux – sans jeu de mots –, beaucoup plus expéditifs pour obtenir des garanties et pour éliminer le risque. J'invite donc la direction du Service des sports, respectivement le directeur des Sports, à demander à la Swiss Football League qu'elle nous confirme, avec un échéancier, le risque que court le Lausanne-Sport si nous différions de quinze jours la décision pour lui accorder les mesures toutes simples concernant la pratique du sport.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – La dernière proposition n'est pas réaliste, on ne va pas pouvoir consulter la Swiss Football League ce soir pour savoir si on va siéger après minuit, dans quinze jours ou demain. Ce n'est pas raisonnable. De plus, je pense qu'une séance après minuit donnera un délai un peu court au PLR. Je demande donc une interruption de séance pour que je puisse consulter mon groupe et pour savoir qui serait susceptible d'être présent.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Comme M. Mivelaz, je demande une suspension de séance.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Juste deux mots à l'attention de M. Henchoz. Ces discussions ont eu lieu avec la Swiss Football League ; j'ai expliqué l'échéancier, qui ne tombe pas du ciel. Bien sûr, on peut toujours penser qu'il y aura une solution, et ce n'est pas impossible qu'ils soient d'accord, mais aujourd'hui, je ne peux pas le dire. Je sais qu'il y aura une séance un de ces prochains jours pour étude des dossiers des licences – c'est ce qu'on appelle l'étude en première instance, celle où se décident les licences des clubs en première instance. Selon les discussions que nous avons eues avec la Swiss Football League, ce que j'ai expliqué tout à l'heure, il y a de très fortes chances qu'elle continue à accorder des dérogations, parce qu'elle est convaincue que la Municipalité et le Conseil communal vont de l'avant avec un nouveau projet. Mais, bien sûr, on ne peut pas le lui demander en disant que le Conseil communal ne sait pas, qu'il veut encore quinze jours pour réfléchir. La Swiss Football League a aujourd'hui besoin d'avoir la conviction que la Ville de Lausanne a le projet d'un nouveau stade. C'est le seul moyen pour avoir ces dérogations pour notre stade, tout en faisant les travaux demandés dans le préavis.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je précise que, dans le raisonnement des quinze jours, un élément n'est pas pris en considération, si j'ai bien compris ce qu'a dit mon collègue, c'est le moment où la décision de première instance se cristallise. Bien sûr, s'il n'y a pas de crédit, cela peut être non ; c'est logique. Alors que, s'il y a un crédit, ce sera probablement oui – c'était oui avant. Dans cette optique, il faudra attendre la décision de deuxième instance, avec le risque que les critères soient plus sévères, d'après ce qu'on a déjà vu ailleurs. C'est cela le risque.

Pour ce qui est des débats de suspension de séance, effectivement, le groupe UDC a raison de dire que, si tout un groupe est à un congrès, il y aura probablement d'autres, qui ont des tas de problèmes et qui ne pourraient pas se libérer demain soir ; c'est utopique. Par contre, je demande à ce groupe, comme aux autres, de réfléchir si on est capable d'être plus de 50 à minuit cinq. Evidemment, si on fait une heure et demie de pause et qu'il n'y a plus que 35 personnes après, cela ne sert à rien.

La présidente : – J'aimerais savoir si la motion d'ordre concernant la suspension de séance est appuyée par cinq conseillers.

Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – J'aimerais savoir si le PLR aura des éléments complémentaires à nous donner si on fait cette interruption de séance. J'ai apprécié la courageuse intervention de M. Henchoz à ce sujet, mais j'aimerais savoir, si on fait l'effort de revenir demain, si cela servira à quelque chose. Est-ce qu'on aura au moins répondu aux exigences du PLR ? C'est-à-dire, est-ce que c'était vraiment de l'obstruction ou non ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je vais essayer de m'exprimer exclusivement sur ce sujet, ce qui nécessite un peu de gymnastique de ma part. S'agissant de la suspension de séance de façon à ce que les groupes puissent se réunir, il convient que les groupes soient informés de jusqu'où nous sommes prêts à aller. S'agissant du droit de dix conseillers communaux de demander le report, il nous semble important que ce droit continue à exister pour tous les groupes, sur tous les sujets. En convoquant une séance ce soir, à minuit, ou demain soir, on en viole l'esprit.

Nous avons fait ce genre de chose à la veille des vacances de Noël, ou à la veille des vacances d'été, parce qu'une demande de report ne renvoyait pas le vote de quinze jours, mais provoquait des reports beaucoup plus importants. Tel n'est pas le but de la demande de report de ce soir.

S'il est absolument nécessaire que nous donnions un signal à la Swiss Football League, je me permettrais de faire une proposition, pour autant qu'elle soit conforme à ce que le Bureau peut accepter. A la consultation des statuts de la Swiss Football League, nous avons déjà dépassé les délais de dépôt des dossiers. C'est une remarque que me fait ma collègue, M^{me} Bettschart, qui a le règlement sous les yeux, consultable sur internet. Dès lors, s'il faut absolument trouver une solution pour éviter de perturber les réjouissances de ce soir, soit convoquer une séance demain soir, à laquelle le quorum risque d'être difficilement atteint, je me permets de faire la proposition suivante : nous pouvons faire un vote d'entrée en matière, et le groupe PLR votera très volontiers l'entrée en matière sur cet objet, et puis les autres éléments seront votés, amendés ou non, modifiés ou non avec des questions qui nous semblent importantes dans quinze jours.

J'imagine que cela sera de nature à satisfaire la Suisse Football Ligue qui, de toute façon, a déjà reçu les documents nécessaires, puisque le délai est échu ; elle a eu le signal politique d'un soutien de Lausanne sur un certain nombre de détails, qui ne sont pas rien ; la Municipalité nous a proposé un chauffage de la pelouse, ce qui nous semble de nature à remettre assez largement en cause le préavis proposé, qui considère que c'est absolument indispensable.

La suspension de séance est adoptée avec 1 avis contraire et quelques abstentions.

La séance est suspendue pendant quinze minutes.

La présidente : – J'aimerais qu'il soit clair dans vos esprits que toute personne qui vote pour l'application de l'article 85 doit pouvoir assumer sa présence à la séance qui aura lieu à minuit ou à 19 h demain. Autrement, nous risquons une séance où le quorum ne sera pas atteint ; ce qui signifierait que vous vous déplacerez pour rien, et que vous ferez déplacer le personnel du Conseil pour rien.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – La mort dans l'âme, je vous annonce que le groupe La Gauche n'arrive pas à réunir son propre quorum et vous appelle à refuser l'article 85, même si cela me contrarie beaucoup et que cela me met en froid avec certains membres de mon groupe.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Nous réitérons notre position. La majorité du groupe PLR soutient, bien évidemment, un certain nombre d'investissements sur le site de la Pontaise. Nous sommes prêts à faire le pas d'un vote d'entrée en matière, qui sera très majoritairement positif. Toutefois nous demandons à la majorité toute puissante de ce Conseil de permettre aux dix conseillers communaux prévus par le Règlement du Conseil qui ont la possibilité de demander un report de pouvoir bénéficier de cette possibilité, de ce droit de minoritaire pour réfléchir et pour préparer un certain nombre de questions, respectivement pour obtenir un certain nombre de réponses, sans qu'il soit nécessaire de réunir la commission.

Il nous semble important d'avoir des réponses par rapport aux enjeux liés au stade de la Tuilière et à la rénovation et à la transformation de Coubertin. Il n'est pas correct de faire reposer sur nos frêles épaules l'entier des difficultés potentielles pour l'équipe phare de football de la Ville de Lausanne, parce qu'un certain nombre d'investissements qui auraient dû être engagés ces dernières années nous sont présentés maintenant en urgence. S'il y a une si extrême urgence par rapport à un match d'ores et déjà planifié, je rappelle qu'il reste encore la possibilité des crédits supplémentaires – si on a absolument besoin de cette procédure.

Encore une fois, il nous semble important de résoudre un certain nombre de questions. Nous avons été trop longtemps baladés dans des sujets sportifs pour que nous ne puissions pas obtenir des réponses par rapport aux différents objets qui nous intéressent dans ce dossier. C'est pourquoi le groupe PLR est prêt à faire un vote d'entrée en matière positif ; par contre, nous demandons que le vote final sur ce dossier ait lieu dans quinze jours.

M. Philipp Stauber (UDC) : - Merci Madame la Présidente, chers collègues. Si le PLR maintient son renvoi, ce qui semble être le cas, nous respectons cette volonté sans la comprendre. Selon l'esprit de l'article 84, nous sommes d'avis que le PLR assume sa responsabilité pour les conséquences éventuelles et nous ne sommes pas prêts à déjouer ce droit de renvoi par la convocation d'une séance à minuit de mercredi soir. Par conséquent, je vous annonce que notre groupe sera absent d'une séance éventuelle après minuit ou demain soir ; nous refusons de voter l'article 85.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Les membres du groupe socialiste susceptibles d'être présents après minuit voteront oui, les autres voteront non. Mais il y a une condition, soit qu'on n'interrompe pas les débats, et s'il y a une séance après minuit, qu'on profite du temps qui nous est imparti pour avancer dans l'ordre du jour. Mais il est probable que le groupe PLR ait tout le temps de la réflexion sur ce préavis.

M. Benoît Biéler (Les Verts) : – Si la prochaine séance devait avoir lieu ce soir après minuit ou demain, seule une courte majorité des Verts serait présente. Nous vous proposons donc de ne pas soutenir la demande de l'article 85.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – J'aimerais poser une question à M. Hildbrand, non seulement en tant que représentant de la Commission des finances, mais aussi en tant que personne qui a animé le débat aujourd'hui. Il est, à mon sens, essentiel d'annoncer le plus vite possible les 395 000 francs du contrôle d'accès, car les tourniquets doivent être commandés et installés au 1^{er} juillet. Les 75 000 francs qui permettent au bloc N de changer les places debout en places assises pour Athletissima au tout début du mois de juillet sont aussi absolument nécessaires. Cela représente donc un montant de 470 000 francs.

Est-ce que le président de la Commission des finances est prêt à autoriser, sous réserve d'un certain nombre de discussions qu'on pourrait avoir maintenant, ces montants ? Si je peux avoir une réponse explicite de M. Hildbrand à ce sujet, cela m'agréerait beaucoup.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Sous réserve d'une contradiction avec la majorité de la Commission des finances, à titre personnel, et en tant que président du groupe PLR du Conseil communal, d'entente avec les conseillers communaux participant à la commission, nous ne remettons absolument pas en cause les différentes dépenses liées à des mesures de sécurité urgentes.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'application de l'article 85 est refusée par 29 voix contre 27 et 25 abstentions.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Oui, le PLR a parfois raison sur certains points, oui, la politique municipale en matière de réalisations sportives est brouillonne, tâtonnante ; on commence sur un magnifique stade à 200 millions au bord du lac et on se retrouve avec un futur stade beaucoup moins cher, comme par hasard au nord de la ville, là où il fait froid et où il ne fallait plus laisser les matchs se dérouler parce qu'il fait trop froid en hiver. C'est un fait. Oui, la Municipalité a vendu le projet Métamorphose contre une initiative dite de deux stades – je ne sais plus comment elle s'appelait – pour faire démolir la Pontaise. On pourrait croire qu'elle a roulé les citoyens et ce Conseil communal dans la farine. Oui, c'est vrai.

Mais il est aussi vrai que le stade de la Pontaise, et là aussi M. Hildbrand a raison, a subi un manque de rénovations. Le PLR a voté Métamorphose ; nous étions beaucoup moins convaincus par ce projet, et Métamorphose a subi les évolutions que vous connaissez. Oui, le projet s'est effectivement rétréci. Le PLR a raison, des mesures d'entretien n'ont pas été faites. C'est normal : quand on s'apprête à construire un stade à 200 millions, on ne dépense pas l'argent du contribuable en rénovant « à outrance » un vieux stade, qui sera détruit plus tard. Oui, vous avez raison. C'est bien d'avoir raison contre le monde entier.

Il n'empêche que le stade de la Pontaise, à l'heure actuelle, n'est plus conforme, quoi que vous en pensiez, pour un tas de raisons. Et il ne sera pas plus conforme dans quinze jours. Ces travaux d'entretien doivent être faits à coups de crédits supplémentaires ou à coups de préavis. Je pense que le préavis est beaucoup plus démocratique ; la preuve, vous pouvez jouer avec la démocratie.

Il y a aussi des entretiens qui permettront au stade de la Pontaise de résister jusqu'à ce qu'un nouveau stade naisse quelque part à Lausanne, comme par miracle ; et on n'est peut-être pas au bout de nos peines. Cet argent est indispensable. Si vous avez décortiqué le préavis, comme les commissaires l'ont fait en commission, vous vous rendrez compte qu'il n'y a rien à limer. Essayez de trouver où on pourrait limer 200 francs par ci, ou que, peut-être qu'il y a un boulon un peu trop cher ou qu'il y a un peu trop de béton pour réparer celui qui s'effrite. Mais, si vous cherchez bien, vous verrez que, sur ces 5 millions restants, il n'y a rien à économiser. La seule chose qui peut être économisée, et c'est une aberration écologique inefficace, c'est le chauffage de la pelouse. Ce n'est pas pour que les footballeurs puissent se reposer dessus en hiver, mais pour faire fondre la neige. C'est la seule chose qui peut être économisée ; cela a été enlevé sur un amendement de la gauche. Vous vous retrouvez donc avec un préavis minimaliste, qui permet au stade moribond de ne pas mourir avant que son remplaçant soit construit.

Ceci dit, vous avez besoin de réflexion. Je me réjouis d'en voir les résultats. Je me réjouis de voir ce que vous allez proposer comme amendements et quels seront les arguments qui permettront de les défendre, parce que, franchement, il n'y a juste rien à défendre.

En conclusion, le groupe La Gauche votera la prochaine fois de manière désordonnée, comme d'habitude, soit en acceptant, soit en s'abstenant sur ce projet. Toujours est-il que je souhaite que le mouvement d'humeur du PLR n'ait pas de conséquences fâcheuses, sans

quoi ils assumeront. Certains profiteront de rappeler haut et fort pourquoi la Ligue Suisse de Football aura fait des ennuis au Lausanne-Sport.

Le vote est reporté à la séance suivante.

La séance est levée à 20 h 10.
